



BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Rapport annuel septembre 2025

OPCVM de BFT Investment Managers

Société de Gestion : BFT Investment Managers

Sous déléataire de gestion comptable en titre : Caceis Fund Administration France

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	15
Informations spécifiques	16
Informations réglementaires	17
Certification du Commissaire aux comptes	23
Comptes annuels	28
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Compte de résultat	31
Annexes aux comptes annuels	33
Informations générales	34
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	44
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	48
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	54
Inventaire des actifs et passifs	64
Annexe(s)	78
Caractéristiques de l'OPC	79
Information SFDR	94

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Compte rendu d'activité

Octobre 2024

"En octobre, la volatilité remonte fortement tant sur les marchés d'actions que sur les marchés obligataires alors que l'incertitude politique se conjugue aux surprises économiques. En Chine, l'euphorie suscitée par la relance annoncée en septembre retombe alors que les détails du plan budgétaire déçoivent. Plutôt qu'un stimulus massif, les mesures semblent destinées à atteindre la cible officielle de croissance de 5%. Les actions chinoises (MSCI Chine en HKD) s'inscrivent en recul de -5.9% en octobre. Toutefois, la principale incertitude politique concerne les élections américaines. L'écart des sondages et prédictions (dérivées des sites de paris) se réduit en octobre au profit de D. Trump qui se retrouve au coude à coude avec K. Harris à la veille d'un scrutin. Les marchés de taux s'en font l'écho. Les anticipations de détente monétaire diminuent fortement, le marché tablant sur un taux de la Fed à plus de 3.5% fin 2025 contre 3% il y a un mois. Les taux 2 ans et 10 ans suivent et gagnent 750 points de base. L'ampleur des mouvements doit beaucoup au momentum d'activité qui surprend positivement aux Etats-Unis. L'emploi est plus dynamique que prévu en septembre et la croissance du 3ème trimestre, soutenue par une consommation solide, atteint 2.8% (trimestriel annualisé). La correction obligataire se répercute partiellement en Eurozone où le taux de dépôt anticipé (en septembre 2025) et les taux allemands à 2 ans et 10 ans remontent de 20 à 30 pb. Sans surprise, la BCE baisse les taux directeurs de 25 pb mais le différentiel macro se creuse aux dépens du Vieux Continent. La croissance du 3ème trimestre, pourtant dopée par les JO de Paris, se limite à 1.5% (trimestriel annualisé). Le chômage reste faible (6.3%) mais l'emploi décélère. A mi-parcours, la saison des résultats des entreprises s'avère également moins favorable en Eurozone qu'aux Etats-Unis. Et les actions Eurozone (EuroStoxx -3.3%) sous-performent de nouveau les titres américains (S&P 500 -1%). Les obligations d'entreprise (crédit euro) évoluent de façon contrastée en octobre entre le segment investment-grade dont les spreads s'écartent à 91 pb (+3 pb, Indice ICE BofA Euro Corp) alors qu'ils se compressent sur le segment high-yield à 226 pb (-12 pb, indice ICE BofA Euro BB-B). Sur le court terme (1-3 ans), les spreads de crédit euro restent inchangés sur la période (à Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,34% (part I), portée principalement par le portage élevé. La sensibilité crédit du fonds a été légèrement augmentée durant le mois (1,62 à fin octobre). La sensibilité au taux du portefeuille a été également en hausse sur le mois : 0,81 à fin octobre. Nous restons globalement constructifs sur le crédit IG court terme dans le contexte actuel. Durant le mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'IG européen, principalement sur le marché secondaire (Prologis, Naturgy, Medtronic, Sydbank, Brenntag, Lloyd's, Verizon, DSV, National Bank of Canada, Mondelez.). La note globale ESG du fonds reste «C »."

Novembre 2024

"Les marchés financiers sont dominés en novembre par la vague républicaine aux élections américaines. Donald Trump et les Républicains remportent la présidence, les deux chambres du Congrès et le vote populaire. La perspective d'une politique pro-croissance et pro-business profite aux actifs américains d'autant que l'activité continue de donner des signes de résilience aux Etats-Unis. En effet, l'enquête ISM des services pour octobre ressort très au-dessus des attentes. Les indices de confiance des PME et des constructeurs commencent à se redresser. Le moral des ménages s'améliore alors que la difficulté à trouver un emploi est jugée moindre. La consommation apparaît solide, en phase avec l'évolution des revenus salariaux et le taux d'épargne s'affermi à 4.4%. Les marges des entreprises progressent encore au 3ème trimestre, portées par des gains de productivité qui dépassent 2%. Les publications de résultats des entreprises du S&P 500 confirment l'évolution favorable des chiffres d'affaires et des profits. Sans surprise, la désinflation marque une pause et la hausse des prix PCE (mesure préférée de la Fed) atteint 2.3% l'an au total et 2.8% l'an en « cour ». La Fed abaisse comme prévu le taux des fonds fédéraux à 4.75% et les anticipations de détente monétaire diminuent encore, le marché tablant sur un taux terminal à 3.75% (contre 3.5% il y a un mois). Le taux 10 ans reperd 13 pb à moins de 4.2%. Les actions américaines progressent (S&P 500 +3.8%) et établissent de nouveaux records historiques. Le risque de protectionnisme américain affecte les titres chinois (MSCI Chine -5%), japonais (Topix 100 -1%) et européens (EuroStoxx -1%, CAC 40 -2.6%). En Europe, l'éventuelle hausse des tarifs douaniers assombrit les perspectives de croissance de l'Eurozone déjà entamées par la volonté d'assainissement budgétaire alors que la conjoncture apparaît mitigée. En particulier, l'enquête PMI de novembre affiche un recul inattendu dans les services. En France, le climat des affaires et l'attractivité (baromètre EY) pâtissent de l'incertitude politique. La trajectoire implicite du taux de dépôt de la BCE s'ajuste à la baisse et table en fin de mois sur un taux terminal autour de 1.5%. Les taux euro swap 2 ans

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

et 10 ans perdent environ 30 pdb, creusant l'écart avec leurs équivalents américains. Les spreads de crédit entreprise investment-grade varient peu sur le mois. En revanche, ils s'écartent sur le segment high-yield européen. Ainsi, l'indice ICE BofA Euro Corp s'établit à 90 pb (-1 pb) ; l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin novembre à 242 pb (+16 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,42% (part I), portée principalement par la détente des taux courts et le portage élevé. La sensibilité crédit du fonds a été légèrement augmentée durant le mois (1,73 à fin novembre). La sensibilité au taux du portefeuille a été également en hausse sur le mois : 0,96 à fin novembre. Nous restons globalement constructifs sur le crédit IG court terme dans le contexte actuel. Durant le mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'IG européen, principalement sur le marché secondaire (Diageo, Manpower Group, LVMH, Equinix, Schneider, Eurogrid, Kering, Bank of Ireland, Daimler.). La note globale ESG du fonds reste «C »."

Décembre 2024

"Le mois de décembre a été marqué par la remontée des taux d'intérêt américains qui gagnent 40 points de base ('pdb') à 4.57% pour l'échéance 10 ans. Plusieurs éléments se conjuguent et alimentent ce brusque mouvement, en particulier le changement de ton de la Fed. La banque centrale baisse comme attendu son taux de 25 pdb à 4.5% mais révisé en hausse ses prévisions de croissance et d'inflation et ne suggère que 50 pdb de baisse des taux en 2025 ainsi qu'en 2026. De plus, l'économie américaine s'avère être plus résiliente au niveau de l'emploi, de la consommation et de l'investissement et l'élection de D. Trump à la présidence provoque un sursaut de confiance des PME, de bon augure pour l'activité. Quant à l'inflation, même si la modération de la composante logement rassure, l'inflation « supercoeur » (services hors énergie et logement) reste ferme en novembre à 4.3% l'an. Les tensions sur l'obligataire souverain aux Etats-Unis entraînent une hausse d'environ 30 pb des taux 10 ans allemand et français à respectivement 2.37% et 3.2%. Sans surprise, en décembre, la BCE a baissé ses taux directeurs de 25 pb à 3% sur le taux de dépôt et signale une politique accommodante et flexible. La trajectoire implicite dans les marchés table en fin décembre sur 4 à 5 baisses de taux en 2025. Le momentum d'activité du Vieux Continent continue de décevoir et le consensus revoit à la baisse la croissance 2025 à +1%, en raison de perspectives dégradées sur l'Allemagne (+0.4%) et la France (+0.7%). De fait, si l'inflexion positive (modeste) des prêts au secteur privé se poursuit en novembre, les enquêtes de confiance de la zone sont cohérentes en décembre avec une activité atone. L'incertitude politique et budgétaire conduit Moody's à dégrader la note de crédit de l'Hexagone et le spread 10 ans avec l'Allemagne se tend à 83 pdb en fin d'année. La correction obligataire entrave la progression des actifs risqués en décembre. Aux Etats-Unis, l'avancée (+6.3%) des « 7 Magnifiques » ne suffit pas à éviter le repli du S&P 500 (-2.5%). L'euro s'effrite davantage contre dollar à 1,035. Les spreads de crédit entreprise investment-grade varient peu sur le mois : -2 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (à 89 pb). En revanche, ils baissent significativement sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin décembre à 223 pb (-19 pb). Sur le segment IG court terme, les spreads se tendent très légèrement (+1 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-3Y). En décembre, le fonds enregistre une performance de 0,22% (part I), portée principalement par le portage mais impactée négativement par la remontée généralisée des taux d'intérêts (+18 pb sur le taux 2 ans allemand sur le mois). La sensibilité au taux du portefeuille a été abaissée de 5 pb à 0,91. La sensibilité crédit du fonds a été réduite de 10 pb à 1,62. Nous restons globalement constructifs sur le crédit IG court terme dans le contexte actuel. Durant le mois, le fonds a continué d'investir sur l'IG européen, principalement sur le marché secondaire et sur les maturités 2-3 ans : Schneider, HSBC, Eurogrid, Michelin, Diageo, WPP... La note globale ESG du fonds reste «C»."

Janvier 2025

"Le début de la présidence Trump et ses nombreux décrets sont focalisés sur l'immigration illégale, la lutte anti-drogue, les questions sociétales, l'IA, l'urgence énergétique, la déréglementation et l'efficacité de l'Etat. La guerre commerciale semble repoussée et la probabilité de la fin de la guerre en Ukraine augmentée, ce qui soulage les primes de risque associées. Les actions Eurozone (EuroStoxx) en profitent et s'envolent de 7% pour clôturer le mois sur un plus haut. Et ce, d'autant que la BCE baisse les taux de 25 pdb à 2.75% sur le dépôt, comme attendu. Elle juge la désinflation bien engagée, note que la transmission du desserrement à l'économie est fragile et suggère une poursuite de la détente monétaire. De fait, les banques signalent que le relâchement des conditions de crédit s'interrompt au 1er trimestre. La stabilisation de l'activité en Eurozone au 4ème trimestre masque de fortes disparités. Le PIB réel de l'Espagne augmente de +0.8% q/q mais l'Allemagne affiche un recul décevant (-0.2%). Le tassement en France (-0.1%) est lié au déstockage alors que la consommation apparaît résiliente. Mais la dégradation du chômage dans l'Hexagone au 4ème trimestre surprend et contraste avec la résorption observée en Espagne. Les divergences intra-zone se creusent également dans les enquêtes de confiance : les PMI reflètent le dynamisme espagnol et la

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

quasi- stagnation allemande et française. Après une remontée dans la foulée des taux américains, le 10 ans retombe en fin de mois à 2.46% en Allemagne et 3.21% en France. Aux Etats-Unis, le 10 ans clôture le mois à 4.54% en net repli sur le niveau de 4.8% atteint vers mi-janvier lorsque l'emploi de décembre s'avère plus fort que prévu. La détente s'amorce avec la publication rassurante de l'inflation « cour » à 3.2% l'an, en deçà des attentes. L'activité américaine est résiliente avec une croissance réelle de la demande intérieure privée de 3% l'an au 4ème trimestre. L'élection de Trump provoque un sursaut de confiance des entreprises. Sans surprise, la Fed opte pour le statu quo : le plein emploi n'est pas menacé, l'inflation reste quelque peu élevée et la politique économique est très incertaine. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro se détendent sur le mois : -13 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-3 ans (à 55 pb). Portés par une forte demande, ils baissent également sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin janvier à 210 pb (-13 pb). En janvier, le fonds enregistre une performance de 0,37% (part I), portée par le portage et la baisse généralisée des spreads de crédit. La sensibilité au taux du portefeuille a été abaissée de 7 pb à 0,84. La sensibilité crédit du fonds a été maintenue à 1,66. Nous restons globalement constructifs sur le crédit IG court terme dans le contexte actuel. Durant le mois, le fonds a continué d'investir sur l'IG européen, principalement sur le marché secondaire et sur les maturités 2-3 ans : Aurizon Network, Kering, Sparebank, WPP, Danaher, Volvo AB, Lanxess, Intesa... La note globale ESG du fonds reste «C»."

Février 2025

"Le rattrapage des actions Eurozone par rapport aux titres américains se poursuit en février et l'EuroStoxx gagne +3.4% alors que le S&P 500 accuse un repli de -1.4%. Plusieurs facteurs participent à ces performances contrastées. Tout d'abord le momentum macro se redresse en Eurozone avec un indice de surprise économique (Citi) redevenu positif. Les indicateurs de confiance et d'activité pointent toujours vers une croissance molle du Vieux Continent mais ils s'avèrent supérieurs aux attentes particulièrement pessimistes. Les élections allemandes n'offrent pas la majorité des 2/3 nécessaire pour réformer la limite d'endettement du pays mais laissent ouverte la possibilité d'une relance budgétaire. De plus, le désengagement annoncé des Etats-Unis sur l'Ukraine contraint l'Europe à considérer une forte hausse de ses dépenses militaires. Les doutes sur la croissance européenne commencent à s'estomper. L'inverse se produit aux Etats-Unis où l'enthousiasme sur l'activité est déçu par des chiffres de consommation moindres que prévu. Les ménages anticipent une poussée d'inflation alors que les échéances de relèvement des tarifs douaniers approchent et leur confiance en pâtit. Quant aux entreprises, elles redoutent l'incertitude de politique économique de l'administration Trump. La saison des résultats n'est pas meilleure en Europe qu'aux Etats-Unis mais le taux de surprise positive des entreprises européennes apparaît élevé, surtout pour les chiffres d'affaires. Les publications des entreprises américaines sont globalement favorables mais les « 7 magnifiques » affichent des résultats disparates et inférieurs aux espoirs des investisseurs, entraînant une contreperformance des valeurs technologiques qui pèse sur les indices américains. En Eurozone, l'avancée des valeurs financières et de défense tire la cote. Avec le retour des craintes sur la croissance américaine, la trajectoire implicite du taux de la Fed s'ajuste à la baisse et table en fin de mois sur près de 3 nouvelles baisses sur 2025 contre moins de 2 en fin janvier. En revanche, la trajectoire implicite de la BCE est quasi-inchangée avec 85 points de base (pdb) de baisse anticipée d'ici la fin de l'année. Parallèlement, le taux 10 ans perd 33 pdb aux Etats-Unis et clôture février à 4.21% alors qu'il s'effrite à 2.41% en Allemagne et 3.15% en France. L'euro est ferme à 1.0375 contre dollar. Le yen gagne 3% contre dollar (\$/¥ 150.63) alors que le taux 10 ans japonais se tend à 1.38%, tiré par le dynamisme de l'activité et les signes de reflation. Le Brent clôture février à moins de 73 \$/baril et le gaz naturel en Europe retombe à 44.3 €/MWh avec la probabilité accrue d'une fin de la guerre en Ukraine. De part et d'autre de l'Atlantique, les spreads de crédit entreprise varient peu. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro ont légèrement augmenté sur le mois : +3 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-3 ans (à 58 pb). Portés par une forte demande, ils baissent sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin février à 204 pb (-6 pb). En février, le fonds enregistre une performance de 0,30% (part I), portée par le portage. La sensibilité au taux du portefeuille est restée stable à 0,87 tout comme la sensibilité crédit du fonds qui est maintenue à 1,69. Nous restons globalement constructifs sur le crédit IG court terme dans le contexte actuel. Durant le mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'IG européen en participant à l'émission primaire de ABN Amro Bank. Le fonds a également été actif sur le marché secondaire (Easyjet, Safran, Ederend...). La note globale ESG du fonds reste «C»."

Mars 2025

"En mars, la remise en cause du libre-échange suscite une poussée d'aversion pour le risque. Après avoir instauré des droits de douane à 20% sur la Chine, à 25% sur le Mexique et le Canada (hors produits couverts par l'accord nord-américain USMCA), à 25% sur l'acier, l'aluminium et l'automobile, l'administration Trump

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

prévoient que le 2 avril, des tarifs réciproques destinés à résorber le déficit extérieur américain, seront annoncés. L'incertitude sur la politique commerciale atteint un niveau inédit. Les enquêtes témoignent de la chute de moral des entreprises et des ménages et de la montée des attentes d'inflation. La perte de confiance, principal ingrédient de la croissance, ravive les craintes de récession aux Etats-Unis. La Fed revoit ses prévisions de croissance en baisse et d'inflation en hausse, et souligne l'absence de visibilité sur la politique économique. Le taux directeur est maintenu à 4.5% mais le rythme de réduction du bilan sera ralenti dès avril. Le statu quo sans surprise de la Fed ne suffit pas à rassurer les investisseurs. Le taux 10 ans clôture le mois sur à 4.21%, son niveau de fin février alors que le taux 10 ans se tend de plus de 30 points de base ('pdb') sur le mois à 2.74% en Allemagne et 3.45% en France. Le souffle de reflation du Vieux Continent est lié aux réactions européennes après la menace américaine de désengagement sur l'Ukraine. La Commission Européenne annonce un projet de 800 Mds ? pour « RéArmer l'Europe » mais surtout les autorités allemandes parviennent à faire voter un plan massif de dépenses de défense et d'infrastructure qui gonfle le déficit autorisé à environ 4% du PIB. Le plan doperait la croissance et l'inflation Outre-Rhin avec des retombées favorables pour l'Union Monétaire. Les enquêtes de confiance de mars signalent un mieux dans l'industrie. L'impulsion de crédit continue de se redresser en février, signe de la transmission de l'assouplissement monétaire à l'économie. La BCE baisse les taux de 25 pdb à 2.5% sur le dépôt et prône une flexibilité accrue dans un contexte politique et géopolitique mouvant. La désinflation salariale qui s'accroît en février et les attentes d'inflation bien ancrées sont de bon augure pour la poursuite de la détente monétaire. L'euro profite du regain d'optimisme des investisseurs pour la zone et s'apprécie à 1.0812 contre dollar. Le Brent varie peu à moins de 75 \$/baril et l'or, dopé par l'incertitude politique, affiche de nouveaux records à plus de 3100 \$ l'once. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro se tendent sur le mois : +3 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-3 ans (à 59 pb). Affectés par la dégradation des perspectives de croissance économique, ils s'écartent significativement sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin mars à 247 pb (+43 pb sur la période). En mars, le fonds enregistre une performance de 0,14% (part I), touchée par la hausse des taux souverains (le taux 2 ans allemand s'est tendu en mars à 2,05% (+3 pb) et la remontée généralisée des spreads de crédit. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (1,69 à fin mars). La sensibilité au taux du portefeuille a été maintenue autour de 0,93. Durant le mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'IG européen, principalement sur le segment 1-3 ans (Saint-Gobain, Rolls-Royce, Evonik, Accor, Carrefour, Diageo, Volvo, Rentokil, NBC.). La note globale ESG du fonds reste «C»."

Avril 2025

"En avril, les marchés financiers font face à la guerre commerciale et à ses conséquences probables. Le 2 avril, D. Trump décrète des droits de douanes de 10% sur toutes les importations (hors produits couverts par l'accord nord-américain USMCA) et des tarifs réciproques (UE 20%, Chine +34% .). Selon la plupart des estimations, ces tarifs coûteraient 1 à 2 points de pourcentage à la croissance américaine et entre 0.4 et 1 point à la croissance de l'Eurozone. Les perspectives mondiales se dégradent, les craintes de récession aux Etats-Unis augmentent. S'ensuit une poussée d'aversion au risque qui précipite la chute des actions et le repli vers les valeurs refuge traditionnelles dont les obligations d'Etat américaines et allemandes. Puis, des discours de membres de la Fed ravivent des doutes quant à la pertinence d'assouplir la politique monétaire, vu la brusque remontée des anticipations d'inflation et les pressions inflationnistes liées aux tarifs. Les marchés obligataires s'en font l'écho et le taux 10 ans bondit de 3.9% à 4.5% aux Etats-Unis, poussant l'administration Trump à faire machine arrière. Le 9 avril, une suspension de 90 jours pour les tarifs « réciproques » est annoncée. Le délai ouvre la voie aux négociations, et suscite l'espoir d'accords qui préserveraient l'activité et la rentabilité des entreprises. Les données d'activité (commandes, consommation .), distordues par des comportements d'anticipation pré-tarifs, montrent une certaine résilience mais les enquêtes révèlent une chute de la confiance, surtout chez les consommateurs américains. Les prévisions du consensus sont brutalement révisées et tablent sur une croissance 2025-26 d'à peine 1.5% aux Etats-Unis et voisine de 1% en Eurozone. Sans surprise, la BCE baisse le taux de dépôt à 2.25%. Confiante sur la trajectoire d'inflation, elle s'inquiète de l'activité vulnérable à la perte de confiance et à la guerre commerciale. Les marchés de Futures escomptent entre 2 à 3 baisses de taux de la BCE d'ici la fin d'année. Pour la Fed, la détente implicite est passée de - 75 pdb fin mars à ? -100 pdb fin avril. Les espoirs d'apaisement de la guerre commerciale et un solide début de la saison des résultats du 1er trimestre 2025 permettent aux grands indices actions de clôturer avril quasiment sur leurs niveaux de début de mois. Le taux 10 ans s'effrite à peine à 4.16% aux Etats-Unis et se détend (-29 pb) à moins de 2.5% en Allemagne et 3.2% en France. Sur la partie court terme, le taux 2 ans allemand s'est resserré de 36bp, passant de 2,05 à 1,69%. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro se tendent sur le mois : +15 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-3 ans (à 74 pb). Affectés par la guerre commerciale et ses possibles conséquences, ils s'écartent significativement sur le segment high-yield

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin avril à 276 pb (+29 pb sur la période). En avril, le fonds enregistre une performance de 0,29% (part I), poussée principalement par la détente des taux souverains et le portage du portefeuille. Dans le contexte marqué par une forte incertitude, nous avons maintenu la sensibilité taux à 0,71. Cette sensibilité a protégé le portefeuille pendant les mouvements d'aversion pour le risque accompagnés d'une forte détente des taux souverains. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (1,68 à fin avril). En avril, le fonds a renforcé son exposition sur l'investissement grade européen, principalement sur le marché secondaire (AIB, SEB, BPCE, Amprion, Vonovia, ING.). Nous restons globalement constructifs sur le crédit investment grade court terme, notamment après le repricing récent des marges de crédit. Les fondamentaux des émetteurs sont globalement solides et la demande sur le marché primaire reste soutenue. La note globale ESG du fonds reste «C»."

Mai 2025

"L'avancée des négociations commerciales éloigne les craintes de récession et profite aux actifs risqués. Au délai de 90 jours pour une éventuelle mise en œuvre des tarifs « réciproques », y compris vis-à-vis de la Chine, s'ajoutent l'accord anglo-américain et en fin de mois la décision de la cour américaine pour le commerce international qui juge les droits de douane « Fentanyl » et « réciproques » illégaux. La saison des résultats du 1er trimestre est solide, surtout pour les valeurs tech qui surperforment aux Etats-Unis et en Europe. Les « 7 magnifiques » (+13.3% sur le mois) retrouvent la faveur des investisseurs et permettent aux actions américaines (S&P 500 +6.2%) de reprendre l'avantage sur les titres de l'Eurozone (EuroStoxx +4.5%). Sur les marchés Eurozone, les petites valeurs (MSCI Euro SMID +6%) continuent de rattraper leur retard. Les données montrent une résilience de l'activité et la poursuite de la désinflation aux Etats-Unis mais les enquêtes témoignent de la morosité des entreprises et de la perte de confiance des ménages dont les anticipations d'inflation s'envolent. En Eurozone, La distribution de crédits au secteur privé accélère, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie mais les enquêtes auprès des directeurs d'achats signalent un pessimisme accru dans les services. La brusque décélération de l'indicateur de salaires négociés au T1 est de bon augure pour l'objectif d'inflation de la BCE. Les décisions des grandes banques centrales s'avèrent peu différentes des attentes de marché. La Banque du Japon maintient son taux directeur à 0.5% sur fond de révisions en baisse des prévisions de croissance et resterait prudente avec, au plus, une hausse des taux d'ici fin 2025. La Fed opte pour le statu quo, citant des risques haussiers sur l'inflation et sur le chômage. La baisse des taux de la Banque d'Angleterre n'est pas un choix unanime des membres du comité car si l'emploi faiblit, la hausse des salaires se modère à peine. Le 21 mai, des adjudications difficiles de titres à 20 ans aux Etats-Unis et au Japon agitent les marchés obligataires. Puis le taux 10 ans revient à 4.4% aux Etats-Unis (soit + 24 pdb sur le mois), à 2.5% en Allemagne et 3.15% en France. Sur la partie court terme de la courbe obligataire, le taux 2 ans allemand s'est stabilisé à 1.78% (+9 pb sur le mois). La compression des primes de risque permet au crédit d'offrir un rendement total positif. Ainsi, les spreads de crédit investment-grade euro se détendent sur le mois : -13 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-3 ans (à 61 pb). Poussés à la baisse par le retour de l'intérêt pour le risque, ils reculent de 36 pb sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin mai à 240 pb (-36 pb sur la période). En mai, le fonds enregistre une performance de 0,33% (part I), poussée principalement par la détente des spreads de crédit et le portage du portefeuille. Dans ce contexte, nous avons maintenu la sensibilité taux à 0,79. Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille. En cours du mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'investissement grade européen, aussi bien sur le marché primaire (Siemens, Unilever, Robert Bosch, BMW.), que sur le marché secondaire (Eurogrid, Asahi, Rolls-Royce, Haleon, Kering, DSV.). La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (1,63 à fin mai). Nous restons globalement constructifs sur le crédit investment grade court terme. Les fondamentaux des émetteurs sont globalement solides et la demande sur le marché primaire reste soutenue. La note globale ESG du fonds reste «C»."

Juin 2025

"La poussée d'aversion au risque liée à la guerre entre Israël et l'Iran aura été de courte durée, à l'instar de la guerre qui prend fin rapidement après l'intervention des Etats-Unis. Les actifs risqués saluent le coup d'arrêt au programme d'armement nucléaire iranien et le cessez-le-feu du 24 juin. Les tensions sur le pétrole se résorbent en grande partie et le Brent clôture le mois à 76 \$ / baril. De même, le gaz naturel retombe à 33 /MWh, sous son niveau de fin mai. Les actions américaines gagnent du terrain (S&P 500 +5%), tirées par la Tech. Les titres Eurozone s'effritent (EuroStoxx -0.8%), affectés par les valeurs de consommation. Sans surprise, la BCE baisse les taux directeurs de 25 pb mais elle signale que le cycle de détente monétaire est proche de la fin. La Fed opte pour le statu quo et les prévisions de ses membres sont partagées entre 0 ou 2 baisses (-50 pdb) d'ici la fin de l'année. Les deux banques centrales jugent leur politique monétaire en bonne

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

position, d'autant que l'incertitude sur les politiques économiques se lève à peine. Pour les droits de douane, l'accord Etats-Unis-Chine marque un progrès : les importations en provenance de Chine sont taxées à 55% (celles en provenance des Etats-Unis à 10%) et la Chine reprend ses exportations de terres rares et d'aimants. De plus, des rumeurs sur l'avancée des négociations entre l'Europe et les Etats-Unis rassurent. La nomination de la vice-présidente de la Fed en charge de la supervision bancaire, est approuvée par le Sénat et ouvre la voie à l'assouplissement de la réglementation bancaire aux Etats-Unis. Le processus budgétaire suit son cours et l'administration Trump espère le vote des deux chambres avant fin juillet. Le sommet de l'OTAN confirme le relèvement de la cible de dépenses militaires de 2% à 3.5% du PIB à laquelle doit s'ajouter 1.5% du PIB pour les infrastructures associées (transport, cybersécurité). Le Cabinet allemand signe enfin le projet de loi pour le fond d'infrastructure et le projet de budget 2025, participant à la remontée des estimations de croissance Outre-Rhin et pour l'Eurozone. Aux Etats-Unis, l'emploi donne des signaux contrastés, la consommation faiblit et le moral des ménages déçoit. Les marchés de Futures escomptent une détente monétaire plus prononcée pour la Fed (2 à 3 baisses des taux d'ici la fin d'année) que pour la BCE (1 baisse). Le taux 10 ans recule de -17 pdb aux Etats-Unis (à 4.23%) mais se tend de 11 pdb en Allemagne (2.61%) et en France (3.29%). Le dollar faiblit contre euro (€/ \$? 1.176, \$/€ ? 144). La compression des primes de risque permet au crédit d'offrir un rendement total positif. Ainsi, les spreads de crédit investment-grade euro se détendent sur le mois : -6 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-3 ans (à 56 pb). En juin, le fonds enregistre une performance de 0,28% (part I), poussée principalement par la détente des spreads de crédit et le portage du portefeuille. Dans ce contexte, nous avons maintenu la sensibilité taux à 0,8. Cette sensibilité se concentre principalement sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). En cours du mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'investment grade européen : Michelin, Brenntag, ABN, ING Group, Rentokil, Mondi Group, La Banque Postale. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (1,64 à fin juin). Nous restons globalement constructifs sur le crédit investment grade court terme. Les fondamentaux des émetteurs sont globalement solides et la demande sur le marché primaire reste soutenue. La note globale ESG du fonds reste «C»."

Juillet 2025

"Les marchés financiers sont soumis en juillet aux importants changements de politique économique, aux décisions monétaires et aux publications macro et micro-économiques. En début de mois, le vote de la « grande et belle » loi budgétaire par le Congrès américain dissipe une partie de l'incertitude, notamment avec le relèvement du plafond de la dette. Les mesures incluent la prolongation des baisses d'impôts arrivant à échéance fin 2025, de larges incitations fiscales à l'investissement et des déductions pour les ménages. Les avancées sur les négociations commerciales renforcent l'appétit pour le risque. Les actions nippones (Topix 100 +2.8%) sont portées par l'accord (tarif à 15% sur les importations japonaises). De même pour les titres chinois (MSCI Chine +4.5%), tirés par la campagne anti-involution et le progrès des discussions avec les Etats-Unis, avec à la clé un possible délai supplémentaire de 90 jours. Le S&P 500 (+2.2%) établit de nouveaux records historiques sur fond de solides résultats des entreprises au 2ème trimestre. Les valeurs Tech et les 7 Magnifiques (+5.8%) retrouvent la faveur des investisseurs. En Eurozone (EuroStoxx +0.9%), les actions profitent de la performance des financières (+6.2%) alors que la Tech (-5.5%) recule. Selon l'accord partiel Etats-Unis - UE, les droits de douane sur les produits européens passent à 15% (sauf chimie, semi-conducteurs, spiritueux à préciser). Le dollar (DXY +3.2%) regagne du terrain contre yen et euro (\$/€ 150.7, /\$ 1.142). Une BCE unanime opte pour le statu quo (dépôt 2%) mais surprend avec un discours moins accommodant. L'inflation est jugée à la cible mais l'incertitude persistante. La croissance du crédit confirme la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle et les attentes d'inflation apparaissent ancrées. La confiance dans les services et le moral des ménages se redressent. Les marchés escomptent à peine 15 points de base (pdb) de baisse des taux d'ici la fin d'année. Après la réunion de la Fed, les anticipations de détente monétaire fléchissent également aux Etats-Unis (à 33 pdb d'ici fin 2025). La Fed maintient le taux directeur à 4.5% avec un discours plus restrictif que prévu. L'inflation PCE « cour » est ferme à 2.8% en juin. La désinflation de la composante logement et la modération salariale marquent le pas. La croissance réelle sous-jacente ralentit au 2ème trimestre autour de 2% l'an. Le taux 10 ans se tend à 4.37% aux Etats-Unis, 2.7% en Allemagne et 3.35% en France. Sur la partie court terme, le taux allemand enregistre une hausse de 10 pb sur la période (à 1,96%). Les spreads de crédit investment-grade euro se resserrent sur le mois : -6 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-3 ans (à 41 pb). En juillet, le fonds enregistre une performance de 0,33% (part I), poussée principalement par la détente des spreads de crédit et le portage du portefeuille. Dans ce contexte, nous avons maintenu la sensibilité taux à 0,78.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Cette sensibilité se concentre principalement sur la partie court terme du portefeuille (< 2 ans). En cours du mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'investissement grade européen : OP Corporate, Nordea, Crédit Agricole, EDF, Wolters Kluwer, Asahi, WPP. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (1,61 à fin juillet). Nous restons globalement constructifs sur le crédit investment grade court terme. En effet, les fondamentaux des émetteurs sont globalement solides et la demande reste soutenue. La note globale ESG du fonds reste «C»."

Août 2025

"En août, les publications sur la conjoncture pointent aux Etats-Unis vers un ralentissement de l'emploi, une consommation encore résiliente, un moral des ménages qui tient et une inflation PCE « cour » ferme à 2.9%. Côté Eurozone, les enquêtes de la Commission Européenne signalent une érosion de la confiance en août mais la distribution de crédit accélère en juillet, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. En l'absence de surprise économique majeure, l'évolution des marchés financiers sur le mois est pour l'essentiel dictée par les avancées géopolitiques, l'inflexion monétaire probable de la Fed et les nouvelles sur les droits de douane américains. Les prix de l'énergie reculent (Brent -6% à 67.5 \$/baril, gaz naturel TTF -10% à 31.6 €/MWh) avec la signature du traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et la reprise des négociations sur un cessez-le-feu Russie - Ukraine. Les anticipations de détente monétaire aux Etats-Unis remontent et dépassent 50 pb soit deux baisses d'ici la fin 2025. A l'origine de ce mouvement, la nomination de Stephen MIRAN en remplacement de la gouverneur démissionnaire Adriana KUGLER et surtout le discours de Jérôme POWELL lors de la réunion de Jackson Hole qui laisse entendre une baisse des taux dès la rentrée face à la dégradation du marché du travail. Aux Etats-Unis, le taux 2 ans perd 34 pb à 3.62% et le 10 ans perd 15 pb à 4.23%. Les actions françaises se replient (CAC 40 -0.9%). Les valeurs euro (EuroStoxx +0.3%) sont affectées par l'annonce de droits de douane plancher à 15%, une saison des résultats mitigée et l'appréciation de l'euro (€/€ ? 1.17). Etats-Unis, le S&P 500 établit de nouveaux records historiques mais sa progression (+1.9%) est limitée par le plafonnement des grandes technologiques après la forte hausse de juillet. Les rendements obligataires varient peu en Eurozone et le 10 ans clôture le mois à 2.72% en Allemagne. La France fait exception avec un taux 10 ans qui gagne 16 pb à 3.51%, en raison de la montée du risque politique. Le premier ministre annonce un vote de confiance au parlement le 8 septembre qui pourrait faire chuter le gouvernement. Les spreads de crédit investment-grade euro s'écartent sur le mois sur l'ensemble de la courbe : +6 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-3 ans (à 47 pb) et +7 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (toutes maturités), à 75 pb à fin août. En août, le fonds enregistre une progression de 0,12% (part I), générée principalement par le portage du portefeuille. En revanche, l'écartement des spreads de crédit a contribué négativement à la performance. Dans ce contexte, nous avons maintenu la sensibilité taux à 0,78. Cette sensibilité se concentre toujours sur la partie court terme du portefeuille. La sensibilité crédit du fonds a été également stable durant le mois (1,6 à fin août). En cours du mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'investissement grade européen, principalement sur le marché secondaire (Sandvik, Woolworths, Rentokil, Vonovia, ASR Nederland.). Dans le contexte actuel, nous privilégions des titres obligataires corporate de maturités courtes (2 - 4 ans). En effet, les fondamentaux des émetteurs sont globalement solides et la demande reste forte, notamment sur le segment court terme. La note globale ESG du fonds reste «C»."

Septembre 2025

"En septembre, les risques géopolitiques et politiques reculent mais sur des niveaux encore élevés, contribuant à la hausse de 11.5% du cours de l'or à plus de 3800 \$/once, un record historique. Les marchés financiers restent bien orientés alors que les décisions des principales banques centrales sont en ligne avec les attentes. La Banque d'Angleterre maintient son taux à 4%. L'inflation est ferme à 3.7% Outre-Manche et les ventes au détail résistent. La progression des salaires se modère peu à près de 5% l'an même si l'érosion de l'emploi se poursuit. Les actifs français reflètent le retour du risque politique avec la démission de F. Bayrou et la formation du gouvernement Lecornu qui se fait attendre. La difficulté à redresser les finances publiques est exacerbée par une activité nominale atone. Le spread 10 ans France Allemagne clôture septembre à 82 points de base et le CAC40 (+2.5%) progresse modérément, à l'instar des actions Eurozone (EuroStoxx +2.7%). Le statu quo unanime de la BCE (dépôt à 2%) ne surprend pas. La BCE juge les risques plus équilibrés après l'accord commercial avec les Etats-Unis. Elle revoit en hausse la croissance 2025 à 1.2% et anticipe une inflation qui resterait à la cible. La confiance demeure déprimée dans l'Union mais la distribution de crédit se redresse, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. De plus les anticipations d'inflation se raffermissent en Espagne et Italie. Le taux 10 ans varie peu à 2.71% en Allemagne et 3.53% en France. La Fed baisse son taux directeur à 4.25%. La décision, qualifiée de gestion du risque, intervient malgré des prévisions de croissance et d'inflation révisées en hausse. Les vues des membres

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

divergent. Leur médiane pointe vers un taux à 3.75% fin 2025 et 3.5% fin 2026. La résilience de l'investissement et de la consommation contraste avec le ralentissement de l'emploi, et les marchés de Futures escomptent un taux de la Fed à 3.25% fin 2026. Le dollar s'apprécie contre yen (?/\$? 1.176, \$/¥ ? 148). Le taux 10 ans se détend à 4.15% aux Etats-Unis. Le marché du crédit euro a continué d'être bien orienté en septembre. Les primes sur les segments Investment Grade et High yield BB-B se sont légèrement détendus au cours du mois (respectivement de -6 bp à 69 bps et -7 bp à 210 bps). Sur la partie court terme, malgré la remontée des taux souverains (+8 pb sur le taux 2 ans allemand à 2,02%), le crédit affiche une performance globale positive de 0,21% (indice ICE BofA Euro Corp 1-3 ans). La classe d'actif est toujours fortement soutenue par des flux investisseurs importants et le marché primaire très dynamique. En septembre, le fonds enregistre une progression de 0,21% (part I), générée principalement par la baisse des spreads de crédit et le portage du portefeuille. En revanche, la remontée des taux courts a contribué négativement à la performance. Dans le contexte actuel, nous avons légèrement augmenté la sensibilité taux (à 0,84 à fin septembre). Cette sensibilité se concentre toujours sur la partie court terme du portefeuille. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (1,65 à fin septembre). En cours du mois, le fonds a renforcé son exposition sur l'investissement grade européen, principalement sur le marché secondaire (Vodafone, Rolls Royce, ADP, ABN, Thales, ASR Nederland.). Dans le contexte actuel, nous privilégions des titres obligataires corporate de maturités 3 - 4 ans. En effet, les fondamentaux des émetteurs sont globalement solides et la demande reste forte, notamment sur le segment court terme. La note globale ESG du fonds reste «C»."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT CREDIT 12 MOIS ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR - I (C) en devise EUR : 3,38% / 2,56% avec une Tracking Error de 0,40% ;
- Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR - N (C) en devise EUR : 3,54% / 2,56% avec une Tracking Error de 0,48% ;
- Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR - P (C) en devise EUR : 3,14% / 2,56% avec une Tracking Error de 0,41% ;
- Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR - R (C) en devise EUR : 3,29% / 2,56% avec une Tracking Error de 0,40% ;
- Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR - S (C) en devise EUR : 3,50% / 2,56% avec une Tracking Error de 0,44%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT AUREUS ISR PART Z C	21 830 285,22	10 748 955,40
BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C	12 213 453,42	9 922 960,57
FRENCH REPUBLIC ZCP 13-08-25	9 989 771,58	10 000 000,00
FRAN TREA BILL BTF ZCP 17-09-25	9 988 146,29	10 000 000,00
FRAN TREA BILL BTF ZCP 03-09-25	9 983 610,24	10 000 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 20-08-25	9 981 447,82	10 000 000,00
SPAI LETR DEL TESO ZCP 10-10-25	9 975 018,12	
CASA LONDON 1.375% 13-03-25		9 454 495,00
BANC SA 2.5 03-25		9 000 000,00
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT Z-C	6 153 689,29	2 155 370,18

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/09/2025
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C	
Frais de gestion variables acquis	488 032,95
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,09
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	155 930,90
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,03
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C	
Frais de gestion variables acquis	82 123,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,10
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	10 909,96
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C	
Frais de gestion variables acquis	297,97
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,11
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	42,38
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,02
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C	
Frais de gestion variables acquis	126 146,30
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,08
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	2 690,51
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,00

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :

- o Emprunt de titres :

- o Prises en pensions :

- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 218 011 680,00**

- o Change à terme :

- o Future : 83 011 680,00

- o Options :

- o Swap : 135 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CREDIT AGRICOLE CIB J.P.MORGAN AG FRANCFORT NATIXIS

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	400 000,00
Total	400 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Informations spécifiques

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 23,25%.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (50 bénéficiaires¹) s'est élevé à 6 512 526 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 673 645 euros, soit 72% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 838 881 euros, soit 28% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (3 bénéficiaires), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025**

BFT CREDIT 12 MOIS ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT CHARGE SOCIETE DE GESTION
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BFT CREDIT 12 MOIS ISR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.03.12 12:27:44
+0100



OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Comptes annuels

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	769 654 336,77	594 558 734,40
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	769 654 336,77	594 558 734,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)	9 994 535,49	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	9 994 535,49	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	86 541 090,40	67 990 512,73
OPCVM	86 541 090,40	67 990 512,73
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	258 461,28	1 463 817,74
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	866 448 423,94	664 013 064,87
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 118 109,70	1 435 035,60
Comptes financiers	27 971 966,82	32 684 058,23
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	30 090 076,52	34 119 093,83
Total de l'actif I+II	896 538 500,46	698 132 158,70

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	857 340 892,32	658 807 647,75
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	29 073 563,70	33 091 758,79
Capitaux propres I	886 414 456,02	691 899 406,54
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	886 414 456,02	691 899 406,54
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	1 738 672,92	2 139 763,06
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 738 672,92	2 139 763,06
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	8 385 371,52	4 092 989,10
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	8 385 371,52	4 092 989,10
Total Passifs : I+II+III+IV	896 538 500,46	698 132 158,70

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	20 551 762,29	12 720 206,32
Produits sur titres de créances	77 417,44	
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme	2 081 890,80	13 622 052,90
Produits sur opérations temporaires sur titres		32 936,94
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	714 096,27	587 084,36
Sous-total produits sur opérations financières	23 425 166,80	26 962 280,52
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme	-1 560 436,21	-22 695,30
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-15 639,42	-349 271,27
Sous-total charges sur opérations financières	-1 576 075,63	-371 966,57
Total revenus financiers nets (A)	21 849 091,17	26 590 313,95
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 293 614,76	-1 302 044,40
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-2 293 614,76	-1 302 044,40
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	19 555 476,41	25 288 269,55
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	2 907 988,01	2 505 914,60
Sous-total revenus nets I = (C+D)	22 463 464,42	27 794 184,15
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-4 853 258,97	-3 653 777,30
Frais de transactions externes et frais de cession	-154 337,04	-58 157,86
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-5 007 596,01	-3 711 935,16
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 124 213,45	-287 643,36
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-6 131 809,46	-3 999 578,52

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	10 259 617,90	8 509 534,06
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	882,96	4 445,62
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	10 260 500,86	8 513 979,68
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	2 481 407,88	783 173,48
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	12 741 908,74	9 297 153,16
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	29 073 563,70	33 091 758,79

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du fonds consiste, en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres, sur un horizon de placement d'un an minimum, à réaliser :

- pour la part I : une performance annualisée nette de frais supérieure de 0,30% à celle de l'€ster capitalisé.
- pour la part S : une performance annualisée nette de frais supérieure de 0,40% à celle de l'€ster capitalisé.
- pour la part P : une performance annualisée nette de frais supérieure de 0,10% à celle de l'€ster capitalisé.
- pour la part R : une performance annualisée nette de frais supérieure de 0,20% à celle de l'€ster capitalisé.
- pour la part N : une performance annualisée nette de frais supérieure de 0,40% à celle de l'€ster capitalisé.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	1 632 131 678,65	1 015 926 230,64	649 764 323,03	691 899 406,54	886 414 456,02
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C en EUR					
Actif net	1 312 598 395,89	813 356 649,04	437 978 091,52	510 611 792,49	563 509 915,76
Nombre de titres	4 945,007	3 138,685	1 628,189	1 807,451	1 929,392
Valeur liquidative unitaire	265 439,13	259 139,30	268 997,08	282 503,80	292 066,05
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1 813,71	-1 128,65	-6 103,58	-1 633,06	-2 020,37
Capitalisation unitaire sur revenu	913,90	1 984,20	6 602,39	11 343,60	7 384,98
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C en EUR					
Actif net			36 600 799,39	2 966 826,03	6 692 497,18
Nombre de titres			363,000	28,000	61,000
Valeur liquidative unitaire			100 828,64	105 958,07	109 713,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			80,26	-612,12	-758,12
Capitalisation unitaire sur revenu			783,26	4 318,26	2 938,23
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C en EUR					
Actif net	163 456 197,96	115 414 379,01	56 100 637,71	52 545 940,17	89 579 117,59
Nombre de titres	1 658 366,312	1 201 819,443	563 896,043	504 170,492	833 306,651
Valeur liquidative unitaire	98,56	96,03	99,48	104,22	107,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,67	-0,41	-2,26	-0,60	-0,74
Capitalisation unitaire sur revenu	0,14	0,54	2,24	3,93	2,47
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C en EUR					
Actif net	140 121,56	136 868,93	203 204,06	266 228,16	241 978,64
Nombre de titres	1 401,000	1 401,000	2 001,000	2 501,000	2 201,000
Valeur liquidative unitaire	100,01	97,69	101,55	106,44	109,94
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,68	-0,42	-2,31	-0,61	-0,76
Capitalisation unitaire sur revenu	0,32	0,80	2,24	4,08	2,67

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C en EUR					
Actif net	155 936 963,24	87 018 333,66	118 881 590,35	125 508 619,69	226 390 946,85
Nombre de titres	155 792,913	88 897,145	116 881,094	117 364,122	204 541,418
Valeur liquidative unitaire	1 000,92	978,86	1 017,11	1 069,39	1 106,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-6,83	-4,26	-23,06	-6,17	-7,65
Capitalisation unitaire sur revenu	4,14	9,21	25,94	44,09	29,18

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins- values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc ...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part I - C : 0,350 % TTC maximum l'an Part S - C : 0,050 % TTC maximum l'an Part R - C : 0,430 % TTC maximum l'an Part N - C : 0,250 % TTC maximum l'an Part P - C : 0,530 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part I - C : 0,05 % TTC l'an Part S - C : 0,05 % TTC l'an Part R - C : 0,07 % TTC l'an Part N - C : 0,05 % TTC l'an Part P - C : 0,07 % TTC l'an
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part I - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part S - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part R - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part N - C : néant Part P - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence €STR capitalisé majoré de :
 - 0,30% pour la part I
 - 0,10% pour la part P
 - 0,20% pour la part R
 - 0,40% pour la part S

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er octobre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif); l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	691 899 406,54	649 764 323,03
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	583 319 246,86	241 780 986,68
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-413 612 578,64	-229 736 217,24
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	19 555 476,41	25 288 269,55
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-5 007 596,01	-3 711 935,16
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	10 260 500,86	8 513 979,68
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	886 414 456,02	691 899 406,54

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 451,013	417 785 141,73
Parts rachetées durant l'exercice	-1 329,072	-382 139 783,03
Solde net des souscriptions/rachats	121,941	35 645 358,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 929,392	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C		
Parts souscrites durant l'exercice	49,400	5 334 484,92
Parts rachetées durant l'exercice	-16,400	-1 781 623,27
Solde net des souscriptions/rachats	33,000	3 552 861,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	61,000	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	562 932,536	59 483 942,99
Parts rachetées durant l'exercice	-233 796,377	-24 818 100,14
Solde net des souscriptions/rachats	329 136,159	34 665 842,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	833 306,651	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	54,778	5 842,93
Parts rachetées durant l'exercice	-354,778	-38 859,74
Solde net des souscriptions/rachats	-300,000	-33 016,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 201,000	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C		
Parts souscrites durant l'exercice	91 550,446	100 709 834,29
Parts rachetées durant l'exercice	-4 373,150	-4 834 212,46
Solde net des souscriptions/rachats	87 177,296	95 875 621,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	204 541,418	

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C FR0010796433	Capitalisation	Capitalisation	EUR	563 509 915,76	1 929,392	292 066,05
BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C FR001400IHC3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	6 692 497,18	61,000	109 713,06
BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C FR0012709004	Capitalisation	Capitalisation	EUR	89 579 117,59	833 306,651	107,49
BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C FR0013303278	Capitalisation	Capitalisation	EUR	241 978,64	2 201,000	109,94
BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C FR0013222338	Capitalisation	Capitalisation	EUR	226 390 946,85	204 541,418	1 106,82

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	769 654,33	733 998,71	35 655,62		
Titres de créances	9 994,54	9 994,54			
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	27 971,97				27 971,97
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA	-83 011,68			
Options	NA				
Swaps	NA	-115 000,00	115 000,00		
Autres instruments financiers	NA				
Total		545 981,57	150 655,62		27 971,97

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	10 873,73	38 479,89	62 872,62	444 207,20	197 680,51	15 540,39	
Titres de créances	9 994,54						
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	27 971,97						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures				-10 911,96	-72 099,72		
Options							
Swaps	114 999,99			-58 000,00	-45 000,00	-12 000,00	
Autres instruments							
Total	163 840,23	38 479,89	62 872,62	375 295,24	80 580,79	3 540,39	

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CHF +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	166,69	3,45			
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	166,69	3,45			

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	747 908,41	21 745,92	
Titres de créances	9 994,54		
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			-20 000,00
Solde net	757 902,95	21 745,92	-20 000,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	64,07	
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	44,54	
NATIXIS	30,51	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	830,00	
CREDIT AGRICOLE CIB	300,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT		99,89
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3		979,60
CREDIT AGRICOLE CIB		396,41
NATIXIS		143,43
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE		400,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	887 484,70
	Coupons et dividendes en espèces	100 625,00
	Collatéraux	1 130 000,00
Total des créances		2 118 109,70
Dettes		
	Achats à règlement différé	6 920 573,80
	Frais de gestion fixe	158 179,32
	Frais de gestion variable	866 174,50
	Collatéraux	400 000,00
	Autres dettes	40 443,90
Total des dettes		8 385 371,52
Total des créances et des dettes		-6 267 261,82

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	938 690,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Frais de gestion variables provisionnés	488 032,95
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,09
Frais de gestion variables acquis	155 930,90
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 443,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	328 651,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Frais de gestion variables provisionnés	82 123,53
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,10
Frais de gestion variables acquis	10 909,96
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	759,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,28
Frais de gestion variables provisionnés	297,97
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,11
Frais de gestion variables acquis	42,38
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

	30/09/2025
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	151 895,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	126 146,30
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,08
Frais de gestion variables acquis	2 690,51
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			
Obligations			11 930 577,35
	XS2324321285	BANCO SANTANDER 0.5% 24-03-27	2 286 559,05
	XS1767931121	BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 2.125% 08-02-28	2 313 931,01
	XS2705604077	BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.625% 18-10-27	2 773 274,80
	XS1968706108	CA 2.0% 25-03-29 EMTN	978 459,23
	FR001400D0Y0	CA 4.0% 12-10-25 EMTN	1 558 715,57
	FR001400F1U4	CA 4.25% 11-07-29	1 047 440,70
	XS1958307461	CASA LONDON 1.75% 05-03-29	972 196,99
TCN			
OPC			86 541 090,40
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR PART Z C	40 239 446,42
	FR0010816439	BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C	4 826 318,70
	FR0013017837	BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR I2C	11 969 494,48
	FR001400C9Y2	BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES PART I C	4 314 445,93
	FR001400D831	BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT Z-C	25 191 384,87
Instruments financiers à terme			15 000 000,00
	SWP031613501	E3R/0.0/FIX/2.2292	8 000 000,00
	SWP031595301	E3R/0.0/FIX/2.2457	7 000 000,00
Total des titres du groupe			113 471 667,75

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	22 463 464,42	27 794 184,15
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	22 463 464,42	27 794 184,15
Sommes distribuables au titre du revenu net	22 463 464,42	27 794 184,15

Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	14 248 523,79	20 503 006,29
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	14 248 523,79	20 503 006,29
Sommes distribuables au titre du revenu net	14 248 523,79	20 503 006,29
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	14 248 523,79	20 503 006,29
Total	14 248 523,79	20 503 006,29
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	179 232,56	120 911,31
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	179 232,56	120 911,31
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	179 232,56	120 911,31
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	179 232,56	120 911,31
Total	179 232,56	120 911,31
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	2 060 891,48	1 985 209,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 060 891,48	1 985 209,61
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 060 891,48	1 985 209,61
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 060 891,48	1 985 209,61
Total	2 060 891,48	1 985 209,61
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	5 879,66	10 208,76
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	5 879,66	10 208,76
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 879,66	10 208,76
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	5 879,66	10 208,76
Total	5 879,66	10 208,76
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	5 968 936,93	5 174 848,18
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	5 968 936,93	5 174 848,18
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 968 936,93	5 174 848,18
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	5 968 936,93	5 174 848,18
Total	5 968 936,93	5 174 848,18
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-6 131 809,46	-3 999 578,52
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-6 131 809,46	-3 999 578,52
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-6 131 809,46	-3 999 578,52

Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-3 898 104,80	-2 951 691,61
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-3 898 104,80	-2 951 691,61
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 898 104,80	-2 951 691,61
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-3 898 104,80	-2 951 691,61
Total	-3 898 104,80	-2 951 691,61
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-46 245,54	-17 139,52
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-46 245,54	-17 139,52
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-46 245,54	-17 139,52
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-46 245,54	-17 139,52
Total	-46 245,54	-17 139,52
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-620 663,26	-304 488,39
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-620 663,26	-304 488,39
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-620 663,26	-304 488,39
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-620 663,26	-304 488,39
Total	-620 663,26	-304 488,39
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-1 675,06	-1 541,62
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-1 675,06	-1 541,62
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 675,06	-1 541,62
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-1 675,06	-1 541,62
Total	-1 675,06	-1 541,62
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-1 565 120,80	-724 717,38
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-1 565 120,80	-724 717,38
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 565 120,80	-724 717,38
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	-1 565 120,80	-724 717,38
Total	-1 565 120,80	-724 717,38
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			769 654 336,77	86,83
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			769 654 336,77	86,83
Assurance			2 460 057,74	0,28
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	1 000 000	1 057 899,46	0,12
SWISSCOM FINANCE BV E3R+0.37% 30-06-27	EUR	1 400 000	1 402 158,28	0,16
Automobiles			7 859 008,47	0,89
BMW FIN 2.625% 20-05-28 EMTN	EUR	1 930 000	1 952 656,25	0,22
BMW FIN 3.25% 20-05-31 EMTN	EUR	1 050 000	1 067 326,26	0,12
RENAULT 2.0% 28-09-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 488 371,21	0,17
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 509 238,47	0,17
VOLKSWAGEN LEASING 0.25% 12-01-26	EUR	500 000	497 955,35	0,06
VOLKSWAGEN LEASING 4.5% 25-03-26	EUR	1 300 000	1 343 460,93	0,15
Banques commerciales			227 513 150,77	25,64
BANCO BPM 0.875% 15-07-26 EMTN	EUR	1 000 000	990 968,86	0,11
BANCO DE BADELL 1.125% 11-03-27	EUR	2 000 000	2 002 139,30	0,23
BANCO DE BADELL 5.5% 08-09-29	EUR	1 000 000	1 079 205,94	0,12
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	3 500 000	3 568 637,11	0,40
BELFIUS SANV 0.0% 28-08-26	EUR	200 000	196 116,92	0,02
BELFIUS SANV 0.375% 08-06-27	EUR	1 000 000	969 424,85	0,11
BELFIUS SANV 4.125% 12-09-29	EUR	2 500 000	2 630 157,24	0,30
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	2 500 000	2 475 112,47	0,28
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 013 330,29	0,11
BN 2.875% 01-10-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 251,52	0,11
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	3 300 000	3 267 588,49	0,37
BNP PAR 3.875% 23-02-29 EMTN	EUR	1 500 000	1 579 243,40	0,18
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	1 500 000	1 602 122,54	0,18
BNP PAR E3R+0.75% 20-03-29	EUR	1 500 000	1 506 566,78	0,17
BPCE 0.01% 14-01-27	EUR	700 000	679 923,80	0,08
BPCE 0.375% 02-02-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 395 120,55	0,16
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	4 000 000	4 218 252,31	0,48
BPCE ISSUER 0.5% 15-09-27	EUR	4 500 000	4 420 764,15	0,50
BQ POSTALE 0.25% 12-07-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 182 603,26	0,13
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	5 600 000	5 522 471,86	0,62
BQ POSTALE 2.0% 13-07-28	EUR	5 000 000	4 940 698,75	0,56
CA 2.0% 25-03-29 EMTN	EUR	1 000 000	978 459,23	0,11
CA 4.0% 12-10-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 558 715,57	0,18
CA 4.25% 11-07-29	EUR	1 000 000	1 047 440,70	0,12
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 964 027,98	0,22
CAIXABANK 1.125% 27-03-26 EMTN	EUR	300 000	300 225,24	0,03
CAIXABANK 4.25% 06-09-30 EMTN	EUR	2 500 000	2 656 942,12	0,30

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	2 000 000	2 062 837,92	0,23
CAN IMP BK E3R+0.62% 03-02-28	EUR	3 840 000	3 863 054,63	0,44
CASA LONDON 1.75% 05-03-29	EUR	1 000 000	972 196,99	0,11
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.875% 05-05-28	EUR	3 000 000	2 936 349,27	0,33
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.233% 25-04-29	EUR	4 000 000	4 224 274,57	0,48
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.57% 16-07-28	EUR	4 800 000	4 834 143,64	0,55
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.375% 03-10-28	EUR	1 000 000	939 323,04	0,11
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.307% 06-05-32	EUR	1 800 000	1 827 434,86	0,21
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375% 19-09-27	EUR	2 300 000	2 342 593,93	0,26
CW BK AUST E3R+0.48% 15-12-27	EUR	2 500 000	2 511 767,95	0,28
DEKABANK 3.125% 19-06-30 EMTN	EUR	2 000 000	2 019 240,48	0,23
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 4.375% 28-08-26	EUR	500 000	508 753,46	0,06
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	EUR	3 500 000	3 453 788,44	0,39
DE VOLKSBANK NV 0.375% 03-03-28	EUR	1 500 000	1 427 356,82	0,16
DNB BANK A 0.25% 23-02-29 EMTN	EUR	3 500 000	3 308 938,92	0,37
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	1 500 000	1 513 593,89	0,17
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	500 000	513 746,77	0,06
DNB BANK A 4.5% 19-07-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 566 292,45	0,18
DNB BANK A 4.625% 01-11-29	EUR	1 500 000	1 647 569,29	0,19
FORD MOTOR CREDIT 6.125% 15-05-28	EUR	500 000	545 014,71	0,06
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.5% 24-07-28	EUR	2 000 000	2 091 139,56	0,24
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.75% 02-05-29	EUR	2 000 000	2 155 760,15	0,24
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.875% 30-03-27	EUR	2 000 000	2 113 152,85	0,24
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	4 300 000	4 359 388,99	0,49
HSBC 3.313% 13-05-30 EMTN	EUR	2 500 000	2 558 483,18	0,29
HSBC 4.752% 10-03-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 058 454,40	0,12
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	500 000	518 864,85	0,06
ING GROEP NV 0.375% 29-09-28	EUR	6 300 000	6 030 754,17	0,68
ING GROEP NV 3.875% 12-08-29	EUR	3 500 000	3 623 352,35	0,41
INTE 1.75% 20-03-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 981 113,29	0,22
INTE 3.928% 15-09-26 EMTN	EUR	2 000 000	2 029 881,57	0,23
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	3 500 000	3 640 017,71	0,41
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	2 300 000	2 310 328,02	0,26
JYSKE BANK DNK 2.875% 05-05-29	EUR	2 500 000	2 536 694,68	0,29
KBC GROUPE 0.75% 21-01-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 950 528,56	0,33
KBC GROUPE 3.75% 27-03-32 EMTN	EUR	1 000 000	1 050 732,19	0,12
KBC GROUPE 4.25% 28-11-29 EMTN	EUR	5 500 000	5 944 302,38	0,67
LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09-31	EUR	2 000 000	2 147 414,05	0,24
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	2 000 000	2 108 909,31	0,24
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 0.25% 14-09-28	EUR	1 500 000	1 402 841,55	0,16
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 2.0% 28-04-27	EUR	3 000 000	3 006 607,75	0,34
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.0% 03-03-30	EUR	1 700 000	1 735 334,71	0,20
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	1 000 000	1 064 666,16	0,12
NATL AUSTRALIA BANK 2.125% 24-05-28	EUR	300 000	299 469,53	0,03

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATL AUSTRALIA BANK 3.125% 28-02-30	EUR	3 190 000	3 293 062,66	0,37
NATL WESTMINSTER BANK 3.125% 10-01-30	EUR	500 000	515 403,30	0,06
NATWEST GROUP 4.771% 16-02-29	EUR	4 500 000	4 845 634,37	0,55
NATWEST MKTS 0.125% 12-11-25	EUR	500 000	499 390,33	0,06
NATWEST MKTS 0.125% 18-06-26	EUR	500 000	493 026,71	0,06
NCG BAN 5.25% 14-09-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 581 683,29	0,18
NIBC BANK NV 0.875% 24-06-27	EUR	500 000	487 372,46	0,05
Nova Ljubljanska banka dd 7.125% 27-06-27	EUR	2 300 000	2 413 111,61	0,27
RCI BANQUE 3.5% 17-01-28 EMTN	EUR	1 850 000	1 920 033,30	0,22
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 0.5% 08-02-27	EUR	500 000	489 913,93	0,06
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 3.25% 06-02-30	EUR	2 800 000	2 916 720,61	0,33
SG 0.125% 24-02-26	EUR	5 200 000	5 162 138,62	0,58
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.375% 21-06-28	EUR	2 500 000	2 361 257,28	0,27
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.75% 07-02-28	EUR	6 100 000	6 415 899,58	0,66
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	2 500 000	2 635 680,93	0,30
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.125% 29-06-27	EUR	1 100 000	1 144 268,83	0,13
SPAREBANK MIDT NORGE AS 3.5% 23-05-29	EUR	3 200 000	3 318 644,77	0,37
STANDARD CHARTERED 0.85% 27-01-28	EUR	2 500 000	2 461 739,08	0,28
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.375% 17-02-28	EUR	1 900 000	1 978 674,00	0,22
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	500 000	512 233,19	0,06
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.875% 10-05-27	EUR	3 800 000	3 950 024,43	0,45
Swedbank AB 0.3% 20-05-27	EUR	500 000	494 257,38	0,06
SWEDBANK AB 2.875% 08-02-30	EUR	1 700 000	1 725 556,70	0,19
SWEDBANK AB E3R+0.43% 30-08-27	EUR	3 200 000	3 215 306,21	0,36
SYDBANK 0.5% 10-11-26	EUR	1 000 000	1 002 412,20	0,11
SYDBANK 4.125% 30-09-27 EMTN	EUR	2 900 000	2 949 591,02	0,33
SYDBANK 5.125% 06-09-28 EMTN	EUR	3 000 000	3 145 637,06	0,35
TORONTO DOMINION BANK 0.5% 18-01-27	EUR	3 000 000	2 937 890,74	0,33
UNICAJA BANCO SA E 7.25% 15-11-27	EUR	1 000 000	1 113 756,98	0,13
UNICREDIT 2.2% 22-07-27 EMTN	EUR	500 000	501 832,12	0,06
VOLKSBANK WIEN AG 4.75% 15-03-27	EUR	4 300 000	4 545 021,86	0,51
Boissons			17 599 438,08	1,99
ASAHI BREWERIES 0.541% 23-10-28	EUR	6 000 000	5 640 831,25	0,64
CARLSBERG BREWERIES AS 4.0% 05-10-28	EUR	2 000 000	2 151 748,04	0,24
COCA-COLA EUROPEAN PARTN	EUR	5 500 000	5 104 987,48	0,58
COCA COLA HBC FINANCE BV 3.375% 27-02-28	EUR	1 500 000	1 557 847,18	0,18
PERNOD RICARD 3.25% 02-11-28	EUR	3 000 000	3 144 024,13	0,35
Compagnies aériennes			6 386 772,74	0,72
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	1 800 000	1 894 875,74	0,21
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	1 000 000	1 147 295,37	0,13
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	EUR	1 800 000	1 825 371,57	0,21
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.0% 29-05-26	EUR	1 500 000	1 519 230,06	0,17

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Composants automobiles			13 674 688,18	1,54
AUTOLIV 4.25% 15-03-28 EMTN	EUR	3 500 000	3 695 479,11	0,41
CIE GEN DES ETS MICHELIN 3.125% 16-05-31	EUR	2 900 000	2 951 674,54	0,33
MAGNA INTL 1.5% 25-09-27	EUR	500 000	489 604,58	0,06
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	500 000	513 507,34	0,06
SCHAEFFLER AG 4.25% 01-04-28	EUR	1 000 000	1 038 836,52	0,12
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	2 000 000	2 037 472,90	0,23
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	2 800 000	2 948 113,19	0,33
Conglomérats industriels			2 497 320,19	0,28
KONINKLIJKE PHILIPS NV 1.875% 05-05-27	EUR	2 500 000	2 497 320,19	0,28
Construction et ingénierie			1 127 718,25	0,13
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	574 000	582 442,56	0,07
WEBUILD 7.0% 27-09-28	EUR	500 000	545 275,69	0,06
Courrier, fret aérien et logistique			2 436 964,91	0,27
DSV AS 0.375% 26-02-27	EUR	2 500 000	2 436 964,91	0,27
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			7 507 671,68	0,85
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	2 500 000	2 693 179,25	0,30
CARREFOUR S A 2.875% 07-05-29	EUR	2 000 000	2 015 779,82	0,23
WOOLWORTHS GROUP LIMITED EX 0.375% 15-11-28	EUR	3 000 000	2 798 712,61	0,32
Distribution spécialisée			4 228 939,62	0,48
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	EUR	2 000 000	2 000 000,00	0,23
ARVAL SERVICE LEASE 4.0% 22-09-26	EUR	2 200 000	2 228 939,62	0,25
Divertissement			495 207,61	0,06
ITV 1.375% 26-09-26	EUR	500 000	495 207,61	0,06
Electricité			10 288 242,12	1,16
AMPRION 3.875% 07-09-28 EMTN	EUR	3 500 000	3 613 289,45	0,41
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	2 500 000	2 578 221,45	0,29
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	500 000	521 985,48	0,06
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	500 000	548 252,03	0,06
RTE EDF TRANSPORT 2.875% 02-10-28	EUR	2 500 000	2 514 759,21	0,28
RTE EDF TRANSPORT 3.5% 30-04-33	EUR	500 000	511 734,50	0,06
Emballage et conditionnement			1 484 693,26	0,17
BALL 1.5% 15-03-27	EUR	1 500 000	1 484 693,26	0,17
Epargne et prêts hypothécaires			11 476 282,48	1,29
ACHMEA BANK NV 2.75% 10-12-27	EUR	3 500 000	3 593 474,79	0,41
CELLNEX FINANCE 1.0% 15-09-27	EUR	1 000 000	971 576,00	0,11
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 3.75% 23-11-27	EUR	2 500 000	2 644 782,07	0,30
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 4.875% 24-08-28	EUR	4 000 000	4 266 449,62	0,47

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipement et services pour l'énergie			7 139 745,51	0,81
EURO GM 1.5% 18-04-28 EMTN	EUR	6 000 000	5 891 444,30	0,67
EUROGRID GMBH 1 3.075% 18-10-27	EUR	1 200 000	1 248 301,21	0,14
Equipements électriques			2 528 130,41	0,29
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03-09-30	EUR	2 500 000	2 528 130,41	0,29
Equipements et fournitures médicaux			8 247 941,36	0,93
ALCON 2.375% 31-05-28	EUR	3 000 000	3 009 896,50	0,34
MEDTRONIC 3.65% 15-10-29	EUR	3 000 000	3 203 401,07	0,36
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	2 000 000	2 034 643,79	0,23
Equipements et instruments électroniques			5 045 357,31	0,57
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.125% 29-05-28	EUR	4 800 000	5 045 357,31	0,57
Finances			12 229 104,45	1,38
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	3 300 000	3 276 247,48	0,37
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.625% 01-11-28	EUR	1 500 000	1 410 295,61	0,16
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 3.875% 05-06-30	EUR	1 000 000	1 040 409,63	0,12
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 21-01-29	EUR	3 900 000	4 047 136,25	0,45
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 1.5% 15-09-27	EUR	2 500 000	2 455 015,48	0,28
Gestion immobilière et développement			18 542 940,36	2,09
CA IMMOBILIEN ANLAGEN 0.875% 05-02-27	EUR	1 000 000	977 442,65	0,11
CTP BV 0.75% 18-02-27 EMTN	EUR	1 000 000	978 984,75	0,11
KOJAMO OYJ 1.875% 27-05-27	EUR	3 500 000	3 485 301,37	0,40
LEG IMMOBILIEN SE 0.375% 17-01-26	EUR	3 200 000	3 189 580,82	0,36
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 17-01-29	EUR	1 500 000	1 407 509,93	0,16
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	1 800 000	1 793 721,22	0,20
VONOVIA SE 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	1 900 000	1 774 699,54	0,20
VONOVIA SE 0.375% 16-06-27	EUR	1 500 000	1 446 820,54	0,16
VONOVIA SE 1.375% 28-01-26	EUR	1 500 000	1 509 523,19	0,17
VONOVIA SE 1.5% 14-01-28	EUR	2 000 000	1 979 356,35	0,22
Hôtels, restaurants et loisirs			8 056 092,34	0,91
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	3 000 000	3 028 712,67	0,34
BOOKING 0.5% 08-03-28	EUR	1 000 000	956 191,57	0,11
BOOKING 1.8% 03-03-27	EUR	2 500 000	2 506 733,88	0,28
BOOKING 3.625% 12-11-28	EUR	500 000	531 425,52	0,06
COMPASS 3.25% 06-02-31 EMTN	EUR	1 000 000	1 033 028,70	0,12
Industrie aérospatiale et défense			11 474 150,11	1,29
FRAN 0.75% 17-03-31	EUR	1 000 000	901 866,79	0,10
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	1 000 000	1 017 206,36	0,11
ROLLS ROYCE 1.625% 09-05-28	EUR	3 000 000	2 950 209,42	0,33
ROLLS ROYCE 4.625% 16-02-26	EUR	3 500 000	3 530 831,14	0,40
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	3 100 000	3 074 036,40	0,35

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Infrastructure de transports			13 350 799,71	1,51
ABERTIS INFRA 1.125% 26-03-28	EUR	2 000 000	1 936 173,69	0,22
ABERTIS INFRA 4.125% 31-01-28	EUR	2 000 000	2 120 760,10	0,24
ADP 1.0% 05-01-29	EUR	4 500 000	4 288 908,11	0,48
AURI 3.125% 01-06-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 540 121,36	0,29
NV LUCHTHAVEN SCHIPHOL 2.0% 06-04-29	EUR	2 500 000	2 464 836,45	0,28
Logiciels			5 474 379,44	0,62
FNM 0.75% 20-10-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 470 085,07	0,28
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	3 000 000	3 004 294,37	0,34
Machines			8 248 697,95	0,93
SANDVIK AB 0.375% 25-11-28	EUR	500 000	468 121,07	0,05
SANDVIK AB 2.125% 07-06-27	EUR	2 000 000	2 003 089,00	0,23
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.625% 27-05-29	EUR	1 800 000	1 821 032,12	0,21
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.0% 22-11-28	EUR	3 800 000	3 956 455,76	0,44
Marchés de capitaux			91 915 059,06	10,37
ABN AMRO BK 0.6% 15-01-27	EUR	3 000 000	2 947 244,45	0,33
ABN AMRO BK 3.875% 21-12-26	EUR	2 200 000	2 308 817,52	0,26
ABN AMRO BK 4.375% 20-10-28	EUR	3 000 000	3 269 318,31	0,37
ABN AMRO BK E3R+0.35% 25-02-27	EUR	2 400 000	2 409 413,06	0,27
ABN AMRO BK E3R+0.6% 15-01-27	EUR	1 300 000	1 313 564,02	0,15
AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN	EUR	2 300 000	2 261 745,95	0,26
AIB GROUP 2.25% 04-04-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 511 725,95	0,17
ASB BANK 4.5% 16-03-27 EMTN	EUR	4 500 000	4 743 846,73	0,55
BANCO NTANDER 0.5% 24-03-27	EUR	2 300 000	2 286 559,05	0,26
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 2.125% 08-02-28	EUR	2 300 000	2 313 931,01	0,26
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.625% 18-10-27	EUR	2 600 000	2 773 274,80	0,31
BANK OF NOVA SCOTIA 0.125% 04-09-26	EUR	1 500 000	1 471 273,46	0,17
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5% 17-04-29	EUR	3 000 000	3 120 072,50	0,35
BAWAG BK 3.125% 03-10-29 EMTN	EUR	3 000 000	3 125 062,20	0,35
BAWAG BK 4.125% 18-01-27 EMTN	EUR	2 300 000	2 414 903,93	0,27
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	3 500 000	3 636 390,15	0,41
DANFOSS FINANCE I BV 0.125% 28-04-26	EUR	3 500 000	3 458 013,83	0,39
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	1 000 000	933 840,24	0,11
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.467% 05-09-29	EUR	3 665 000	3 741 315,82	0,42
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.45% 14-01-27	EUR	1 000 000	1 007 121,79	0,11
JAB HOLDINGS BV 1.0% 20-12-27	EUR	2 800 000	2 723 009,20	0,31
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.75% 14-03-28	EUR	3 000 000	3 170 501,66	0,36
MMS USA FINANCING INC 1.25% 13-06-28	EUR	4 500 000	4 356 384,34	0,49
MONDI FINANCE EUROPE 2.375% 01-04-28	EUR	3 000 000	3 018 826,44	0,34
NATL BANK OF CANADA 3.75% 02-05-29	EUR	4 500 000	4 715 506,11	0,53
NATL BANK OF CANADA E3R+0.85% 10-03-29	EUR	2 200 000	2 217 188,55	0,25

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORDEA BKP 0.5% 02-11-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 414 280,78	0,16
NORDEA BKP 2.5% 23-05-29 EMTN	EUR	2 500 000	2 502 480,64	0,28
NORDEA BKP 3.0% 28-10-31 EMTN	EUR	1 500 000	1 533 451,21	0,17
RAIFFEISEN BANK INTL AG 0.375% 25-09-26	EUR	2 000 000	1 965 191,61	0,22
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26-01-27	EUR	2 600 000	2 701 901,90	0,30
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.75% 27-01-28	EUR	1 000 000	1 110 935,61	0,13
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.125% 14-04-26	EUR	2 000 000	1 978 850,21	0,22
UNILEVER CAPITAL 2.75% 22-05-30	EUR	1 800 000	1 817 141,87	0,20
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	500 000	513 554,04	0,06
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.25% 15-02-28	EUR	2 000 000	2 113 426,49	0,24
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV E3R+0.7% 30-05-27	EUR	3 000 000	3 014 993,63	0,34
Media			2 912 837,65	0,33
INFORMA 1.25% 22-04-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 912 837,65	0,33
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			3 003 777,96	0,34
DANAHER 2.5% 30-03-30	EUR	3 000 000	3 003 777,96	0,34
Papier et industrie du bois			5 282 863,27	0,60
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	2 000 000	2 046 283,28	0,23
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	3 500 000	3 236 579,99	0,37
Produits alimentaires			7 121 187,64	0,80
BARRY CAL 3.75% 19-02-28	EUR	3 500 000	3 630 582,61	0,41
MONDELEZ INTL 0.25% 17-03-28	EUR	3 200 000	3 035 693,16	0,34
MONDELEZ INTL HLDINGS NE 0.25% 09-09-29	EUR	500 000	454 911,87	0,05
Produits chimiques			6 843 579,64	0,77
BASF 1.5% 17-03-31	EUR	500 000	467 194,07	0,05
BASF 4.0% 08-03-29 EMTN	EUR	500 000	532 664,40	0,06
LANXESS AG 0.0% 08-09-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 855 087,15	0,32
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.0% 14-02-28	EUR	2 900 000	2 988 634,02	0,34
Produits pharmaceutiques			6 108 422,98	0,69
ESSITY AB 1.625% 30-03-27 EMTN	EUR	3 500 000	3 486 278,65	0,39
SANOFI 2.625% 23-06-29 EMTN	EUR	2 600 000	2 622 144,33	0,30
Produits pour l'industrie du bâtiment			2 950 713,81	0,33
ASSA ABLOY AB 3.75% 13-09-26	EUR	1 000 000	1 014 905,41	0,11
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.75% 04-04-28	EUR	1 900 000	1 935 808,40	0,22
Services aux collectivités			4 590 741,68	0,52
ENGIE 1.5% 27-03-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 951 547,87	0,34
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	1 600 000	1 639 193,81	0,18
Services aux entreprises			6 724 880,62	0,76
BABCOCK INTL GROUP 1.375% 13-09-27	EUR	1 500 000	1 466 883,78	0,17
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	1 000 000	976 607,40	0,11
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	1 000 000	974 764,34	0,11

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RENTOKIL INITIAL 0.5% 14-10-28	EUR	3 500 000	3 306 625,10	0,37
Services aux professionnels			4 589 565,99	0,52
MANPOWER 3.5% 30-06-27	EUR	4 000 000	4 092 176,67	0,46
WOLTERS KLUWER NV 6.748% 14-08-28	EUR	500 000	497 389,32	0,06
Services clientèle divers			24 691 602,47	2,79
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	3 000 000	3 010 263,34	0,34
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.75% 22-05-27	EUR	2 000 000	2 097 978,29	0,24
AYVENS 3.875% 16-07-29	EUR	1 000 000	1 043 238,36	0,12
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	2 000 000	2 085 425,46	0,24
AYVENS 3.875% 24-01-28	EUR	1 500 000	1 581 387,53	0,18
AYVENS 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	4 300 000	4 524 131,41	0,49
AYVENS 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	2 100 000	2 198 063,93	0,25
EDENRED 1.875% 30-03-27	EUR	500 000	501 332,05	0,06
EDENRED 3.25% 27-08-30	EUR	1 500 000	1 507 145,98	0,17
EXPERIAN FIN 1.375% 25-06-26	EUR	2 500 000	2 492 740,74	0,28
LEASYS 3.875% 01-03-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 571 495,51	0,18
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 024 373,84	0,12
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 054 026,03	0,12
Services de télécommunication diversifiés			5 906 683,07	0,67
CHORUS 0.875% 05-12-26	EUR	2 000 000	1 977 269,72	0,22
VERIZON COMMUNICATION 0.875% 08-04-27	EUR	4 000 000	3 929 413,35	0,45
Services de télécommunication mobile			3 898 378,77	0,44
AMERICAN TOWER 0.4% 15-02-27	EUR	4 000 000	3 898 378,77	0,44
Services financiers diversifiés			144 577 707,13	16,31
AAREAL BK 0.75% 18-04-28	EUR	1 000 000	955 997,15	0,11
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 457 403,02	0,16
AMERICAN HONDA FIN 0.3% 07-07-28	EUR	3 300 000	3 098 225,66	0,35
AMERICAN HONDA FIN 3.75% 25-10-27	EUR	1 500 000	1 589 536,38	0,18
ANZ NEW ZEALAND INTLLDN 3.527% 24-01-28	EUR	4 000 000	4 190 608,16	0,47
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 13-10-26	EUR	1 800 000	1 816 788,64	0,20
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 29-01-27	EUR	3 300 000	3 256 968,69	0,37
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.01% 11-05-26	EUR	7 900 000	7 798 737,16	0,89
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.75% 08-06-26	EUR	6 000 000	5 957 667,45	0,67
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.375% 24-03-26	EUR	1 000 000	1 012 569,69	0,11
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.0% 07-05-30	EUR	1 400 000	1 413 982,63	0,16
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.875% 14-02-28	EUR	2 500 000	2 640 921,60	0,30
BANQUE STELLANTIS FRANCE 3.125% 20-01-28	EUR	1 500 000	1 543 354,77	0,17
BMW INTL INVESTMENT 3.125% 22-07-29	EUR	500 000	508 319,45	0,06
BRENNTAG FINANCE BV 3.75% 24-04-28	EUR	5 500 000	5 734 891,44	0,65
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.75% 25-01-27	EUR	2 000 000	2 119 749,34	0,24

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAIXA GEN S A 0.375% 21-09-27	EUR	500 000	490 180,06	0,06
CASSA DEP 3.875% 13-02-29	EUR	500 000	530 814,49	0,06
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 25-03-27	EUR	4 500 000	4 492 728,19	0,51
CRH FINANCE 1.375% 18-10-28	EUR	4 500 000	4 383 493,74	0,49
CRH SMW FINANCE DAC 4.0% 11-07-27	EUR	4 500 000	4 658 700,83	0,53
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	3 500 000	3 340 286,35	0,38
DIAGEO FINANCE 1.5% 22-10-27	EUR	3 500 000	3 488 899,53	0,39
DIAGEO FINANCE 3.125% 28-02-31	EUR	2 000 000	2 048 531,41	0,23
DSV FINANCE BV 3.125% 06-11-28	EUR	1 800 000	1 875 208,28	0,21
DSV PANALPINA FINANCE BV 1.375% 16-03-30	EUR	3 000 000	2 841 267,38	0,32
DSV PANALPINA FINANCE BV 3.5% 26-06-29	EUR	2 500 000	2 581 358,63	0,29
FIDELITY NATL INFORMATION SERVICES 1.5% 21-05-27	EUR	4 500 000	4 448 911,10	0,50
HALEON UK CAPITAL 2.875% 18-09-28	EUR	4 500 000	4 537 276,69	0,51
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	500 000	518 145,20	0,06
INDIGO GROUP 1.625% 19-04-28	EUR	3 000 000	2 943 098,44	0,33
JDE PEET S BV 0.0% 16-01-26	EUR	500 000	496 785,69	0,06
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07-09-26	EUR	2 000 000	1 964 599,78	0,22
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23-02-26	EUR	2 000 000	1 987 253,35	0,22
LSEG NETHERLANDS BV 2.75% 20-09-27	EUR	2 500 000	2 516 269,61	0,28
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 0.5% 25-05-29	EUR	2 500 000	2 314 655,11	0,26
MITSUBISHI HC CAPITAL UK 3.733% 02-02-27	EUR	3 000 000	3 115 874,24	0,35
OP CORPORATE BANK 0.25% 24-03-26	EUR	1 500 000	1 488 896,90	0,17
OP CORPORATE BANK 0.375% 08-12-28	EUR	5 000 000	4 652 880,60	0,52
OP CORPORATE BANK 4.0% 13-06-28	EUR	1 400 000	1 468 504,47	0,17
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 1.875% 05-01-29	EUR	3 500 000	3 450 881,63	0,39
PSA BANQUE FRANCE 3.5% 19-07-27	EUR	2 000 000	2 044 370,13	0,23
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	1 700 000	1 777 327,67	0,20
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 3.875% 27-06-27	EUR	3 000 000	3 095 753,16	0,35
SANDOZ FINANCE BV 3.97% 17-04-27	EUR	3 500 000	3 632 639,33	0,41
SEGRO CAPITAL SARL 1.25% 23-03-26	EUR	2 500 000	2 503 374,74	0,28
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 2.875% 26-08-28	EUR	2 200 000	2 202 877,46	0,25
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.5% 23-11-26	EUR	3 000 000	3 176 641,15	0,36
VODAFONE INTL FINANCING DAC 2.75% 03-07-29	EUR	500 000	502 843,37	0,06
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	3 300 000	3 418 404,72	0,39
VOLVO TREASURY AB 3.125% 26-08-27	EUR	3 400 000	3 450 241,17	0,39
VOLVO TREASURY AB E3R+0.4% 10-01-27	EUR	3 000 000	3 021 302,46	0,34
WPP FINANCE 2.375% 19-05-27	EUR	4 000 000	4 020 708,84	0,45
Services liés aux technologies de l'information			7 920 484,12	0,89
CAPGEMINI 2.5% 25-09-28	EUR	1 700 000	1 698 641,12	0,19
CZECH GAS NETWORKS SA RL 1.0% 16-07-27	EUR	2 500 000	2 439 348,27	0,28
THALES SERVICES SAS 4.125% 18-10-28	EUR	3 500 000	3 782 494,73	0,42
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			3 462 292,15	0,39
NYKREDIT 0.375% 17-01-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 911 499,95	0,22

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NYKREDIT 3.875% 05-07-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 550 792,20	0,17
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			7 567 496,06	0,85
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 0.75% 22-06-29	EUR	2 000 000	1 862 401,15	0,21
UNIBAIL RODAMCO SE 0.75% 25-10-28	EUR	6 000 000	5 705 094,91	0,64
Textiles, habillement et produits de luxe			8 701 089,60	0,98
KERING 0.75% 13-05-28 EMTN	EUR	5 000 000	4 787 956,07	0,54
LVMH MOET HENNESSY 0.125% 11-02-28	EUR	2 500 000	2 374 844,57	0,27
LVMH MOET HENNESSY 3.25% 07-09-29	EUR	1 500 000	1 538 288,96	0,17
Transport routier et ferroviaire			3 511 478,05	0,40
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 1.625% 06-04-27	EUR	2 500 000	2 489 254,63	0,28
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	1 000 000	1 022 223,42	0,12
TITRES DE CRÉANCES			9 994 535,49	1,13
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			9 994 535,49	1,13
Services aux collectivités			9 994 535,49	1,13
SPAI LETR DEL TESO ZCP 10-10-25	EUR	10 000 000	9 994 535,49	1,13
TITRES D'OPC			86 541 090,40	9,76
OPCVM			86 541 090,40	9,76
Gestion collective			86 541 090,40	9,76
BFT AUREUS ISR PART Z C	EUR	368	40 239 446,42	4,54
BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C	EUR	42	4 826 318,70	0,54
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR I2C	EUR	1 129,787	11 969 494,48	1,35
BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES PART I C	EUR	397	4 314 445,93	0,49
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT Z-C	EUR	230	25 191 384,87	2,84
Total			866 189 962,66	97,72

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 1225	-612	104 040,00		-72 099 720,00
EURO SCHATZ 1225	-102	15 300,00		-10 911 960,00
Sous-total 1.		119 340,00		-83 011 680,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
E3R/0.0/FIX/2.1597	7 000 000		-19 467,29	7 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.2292	8 000 000		-143 425,46	8 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.2457	7 000 000		-117 451,80	7 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.3012	10 000 000		-45 507,63	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.3257	10 000 000		-47 333,38	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.6282	5 000 000		-99 892,55	5 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.7677	15 000 000		-415 075,37	15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.9062	10 000 000		-278 963,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.809	8 000 000	39 345,00		8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.886	10 000 000	30 511,52		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.936	5 000 000	25 189,64		5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.952	10 000 000	38 884,47		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.984	10 000 000	5 190,65		10 000 000,00
Sous-total 3.		139 121,28	-1 167 116,48	115 000 000,00

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		258 461,28	-1 167 116,48	31 988 320,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
ITRAXX EUROPE S43 5Y	-20 000 000		-452 216,44	-20 000 000,00
Sous-total 4.			-452 216,44	-20 000 000,00
Total			-452 216,44	-20 000 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	866 189 962,66
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	-908 655,20
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	-452 216,44
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	30 090 076,52
Autres passifs (-)	-8 504 711,52
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	886 414 456,02

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C	EUR	1 929,392	292 066,05
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C	EUR	61,000	109 713,06
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C	EUR	833 306,651	107,49
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C	EUR	2 201,000	109,94
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C	EUR	204 541,418	1 106,82

OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Annexe(s)

Produit**BFT CREDIT 12 MOIS ISR - I (C)**

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010796433 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT 12 MOIS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est indéterminée. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT 12 MOIS ISR, vous investissez dans des produits de taux internationaux en tenant compte de critères de développement durable. L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser une performance nette de frais supérieure de 0,30% à celle de l'indice l'Éster capitalisé, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds. Pour y parvenir, l'équipe de gestion applique un processus de gestion qui s'articule autour des deux axes de valeur suivants : la gestion de la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt et la sélection de titres de crédit. En outre, l'équipe de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire qui répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Aussi, en complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre dans un second temps, des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices ci-après, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 60% ICE BofA 1-5 Year Euro Financial + 35% ICE BofA 1-5 Year Euro Non-Financial + 5% ICE BofA BB Euro High Yield.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusion des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Les investissements sont réalisés sur des titres de créance privés ou publics de toutes zones géographiques, émises en toutes devises. Les positions en devises autres que l'euro sont couvertes du risque de change. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre 0 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant de [AAA à BBB-] sur l'échelle de notation de Standard & Poors, ou Fitch ou allant de [Aaa à Baa3] sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT 12 MOIS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 12 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT 12 MOIS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 12 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 650
	Rendement annuel moyen	-3,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 710
	Rendement annuel moyen	-2,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 020
	Rendement annuel moyen	0,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 510
	Rendement annuel moyen	5,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/03/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2016 et le 31/05/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€28
Incidence des coûts annuels**	0,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,49% avant déduction des coûts et de 0,20% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	22,50 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4,78 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé + 0,30%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	1,50 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT 12 MOIS ISR pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit**BFT CREDIT 12 MOIS ISR - P (C)**

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0012709004 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT 12 MOIS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT 12 MOIS ISR, vous investissez dans des produits de taux internationaux en tenant compte de critères de développement durable. L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser une performance nette de frais supérieure de 0,10% à celle de l'indice l'Éster capitalisé, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds. Pour y parvenir, l'équipe de gestion applique un processus de gestion qui s'articule autour des deux axes de valeur suivants : la gestion de la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt et la sélection de titres de crédit. En outre, l'équipe de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire qui répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Aussi, en complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre dans un second temps, des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices ci-après, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 60% ICE BofA 1-5 Year Euro Financial + 35% ICE BofA 1-5 Year Euro Non-Financial + 5% ICE BofA BB Euro High Yield.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels ...), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri ...) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusion des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Les investissements sont réalisés sur des titres de créance privés ou publics de toutes zones géographiques, émises en toutes devises. Les positions en devises autres que l'euro sont couvertes du risque de change. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre 0 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant de [AAA à BBB-] sur l'échelle de notation de Standard & Poors, ou Fitch ou allant de [Aaa à Baa3] sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/« U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT 12 MOIS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 12 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT 12 MOIS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 12 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 210
	Rendement annuel moyen	-7,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 690
	Rendement annuel moyen	-3,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 990
	Rendement annuel moyen	-0,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 480
	Rendement annuel moyen	4,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/03/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€50
Incidence des coûts annuels**	0,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,40% avant déduction des coûts et de -0,10% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,43% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	42,89 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4,78 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé + 0,10%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	2,50 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT 12 MOIS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit**BFT CREDIT 12 MOIS ISR - S (C)**

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013222338 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT 12 MOIS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT 12 MOIS ISR, vous investissez dans des produits de taux internationaux en tenant compte de critères de développement durable. L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser une performance nette de frais supérieure de 0,40% à celle de l'indice l'Éster capitalisé, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds. Pour y parvenir, l'équipe de gestion applique un processus de gestion qui s'articule autour des deux axes de valeur suivants : la gestion de la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt et la sélection de titres de crédit. En outre, l'équipe de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire qui répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Aussi, en complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre dans un second temps, des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices ci-après, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 60% ICE BofA 1-5 Year Euro Financial + 35% ICE BofA 1-5 Year Euro Non-Financial + 5% ICE BofA BB Euro High Yield.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusion des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Les investissements sont réalisés sur des titres de créance privés ou publics de toutes zones géographiques, émises en toutes devises. Les positions en devises autres que l'euro sont couvertes du risque de change. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre 0 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant de [AAA à BBB-] sur l'échelle de notation de Standard & Poors, ou Fitch ou allant de [Aaa à Baa3] sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/« U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT 12 MOIS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT 12 MOIS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 290
	Rendement annuel moyen	-17,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 750
	Rendement annuel moyen	-12,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 020
	Rendement annuel moyen	-9,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 470
	Rendement annuel moyen	-5,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/03/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€1 017
Incidence des coûts annuels**	10,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,41% avant déduction des coûts et de -9,80% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	9,80 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4,30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé + 0,40%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	3,15 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT 12 MOIS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT CREDIT 12 MOIS ISR - R (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013303278 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT 12 MOIS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT 12 MOIS ISR, vous investissez dans des produits de taux internationaux en tenant compte de critères de développement durable. L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser une performance nette de frais supérieure de 0,20% à celle de l'indice l'Éster capitalisé, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds. Pour y parvenir, l'équipe de gestion applique un processus de gestion qui s'articule autour des deux axes de valeur suivants : la gestion de la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt et la sélection de titres de crédit. En outre, l'équipe de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire qui répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Aussi, en complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre dans un second temps, des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices ci-après, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 60% ICE BofA 1-5 Year Euro Financial + 35% ICE BofA 1-5 Year Euro Non-Financial + 5% ICE BofA BB Euro High Yield.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;

- exclusion des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Les investissements sont réalisés sur des titres de créance privés ou publics de toutes zones géographiques, émises en toutes devises. Les positions en devises autres que l'euro sont couvertes du risque de change. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre 0 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant de [AAA à BBB-] sur l'échelle de notation de Standard & Poors, ou Fitch ou allant de [Aaa à Baa3] sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT 12 MOIS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 12 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT 12 MOIS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 210
	Rendement annuel moyen	-7,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 700
	Rendement annuel moyen	-3,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 010
	Rendement annuel moyen	0,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 490
	Rendement annuel moyen	4,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/03/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2018 et le 31/05/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€40
Incidence des coûts annuels**	0,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,50% avant déduction des coûts et de 0,10% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	28,89 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4,78 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé + 0,20%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	6,30 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT 12 MOIS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit**BFT CREDIT 12 MOIS ISR - N (C)**

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400IHC3 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 20/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT 12 MOIS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs : En souscrivant à BFT CREDIT 12 MOIS ISR, vous investissez dans des produits de taux internationaux en tenant compte de critères de développement durable. L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser une performance nette de frais supérieure de 0,40% à celle de l'indice l'Éster capitalisé, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds. Pour y parvenir, l'équipe de gestion applique un processus de gestion qui s'articule autour des deux axes de valeur suivants : la gestion de la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt et la sélection de titres de crédit. En outre, l'équipe de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire qui répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Aussi, en complément des critères financiers traditionnels, la sélection des titres intègre dans un second temps, des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices ci-après, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 60% ICE BofA 1-5 Year Euro Financial + 35% ICE BofA 1-5 Year Euro Non-Financial + 5% ICE BofA BB Euro High Yield.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusion des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Les investissements sont réalisés sur des titres de créance privés ou publics de toutes zones géographiques, émises en toutes devises. Les positions en devises autres que l'euro sont couvertes du risque de change. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre 0 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion pourra recourir de façon non exclusive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant de [AAA à BBB-] sur l'échelle de notation de Standard & Poors, ou Fitch ou allant de [Aaa à Baa3] sur l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/ "U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT 12 MOIS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 12 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT 12 MOIS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios		Si vous sortez après 12 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 750
	Rendement annuel moyen	-12,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 220
	Rendement annuel moyen	-7,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 520
	Rendement annuel moyen	-4,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 990
	Rendement annuel moyen	-0,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/03/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€519
Incidence des coûts annuels**	5,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,42% avant déduction des coûts et de -4,80% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	15,10 EUR
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	4,54 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT 12 MOIS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500BZSVCF5KS79878

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **70,53 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **5% ICE BOFA BB EURO HIGH YIELD INDEX + 60% ICE BOFA 1-5 YEAR EURO FINANCIAL INDEX + 35% ICE BOFA 1-5 YEAR EURO NON-FINANCIAL INDEX (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,009 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,623 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases

d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,887 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,077 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption

et les actes de corruption.

déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les

scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/10/2024 au 30/09/2025

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
BFT AUREUS ISR - Z (C)	Finance	Fonds	France	4,50 %
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT - Z	Finance	Fonds	France	2,82 %
BFT Crdit 6 Mois ISR IC	Finance	Fonds	France	1,55 %
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR I2	Finance	Fonds	France	1,34 %
SGLT 0% 10/10/25 12M	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Espagne	1,12 %
BFCM 0.01% 05/26 EMTN	Corporates	Bancaire	France	0,87 %
SEB 3.75% 02/28 GMTN	Corporates	Bancaire	Suède	0,72 %
INTNED VAR 09/28	Corporates	Bancaire	Pays-Bas	0,67 %
BFCM 0.75% 06/26 EMTN	Corporates	Bancaire	France	0,67 %
KBCBB VAR 11/29 EMTN	Corporates	Bancaire	Belgique	0,66 %
EUROGR 1.5% 04/28	Corporates	Électricité	Allemagne	0,66 %
BNRGR 3.75% 04/28 EMTN	Corporates	Industrie de base	Pays-Bas	0,64 %
URWFP 0.75% 10/28 EMTN	Corporates	Fonds de placement immobilier (FPI)	France	0,64 %
ASABRE 0.541% 10/28	Corporates	Biens de Consommation de Base	Japon	0,63 %
FRLBP VAR 02/28 EMTN	Corporates	Bancaire	France	0,62 %

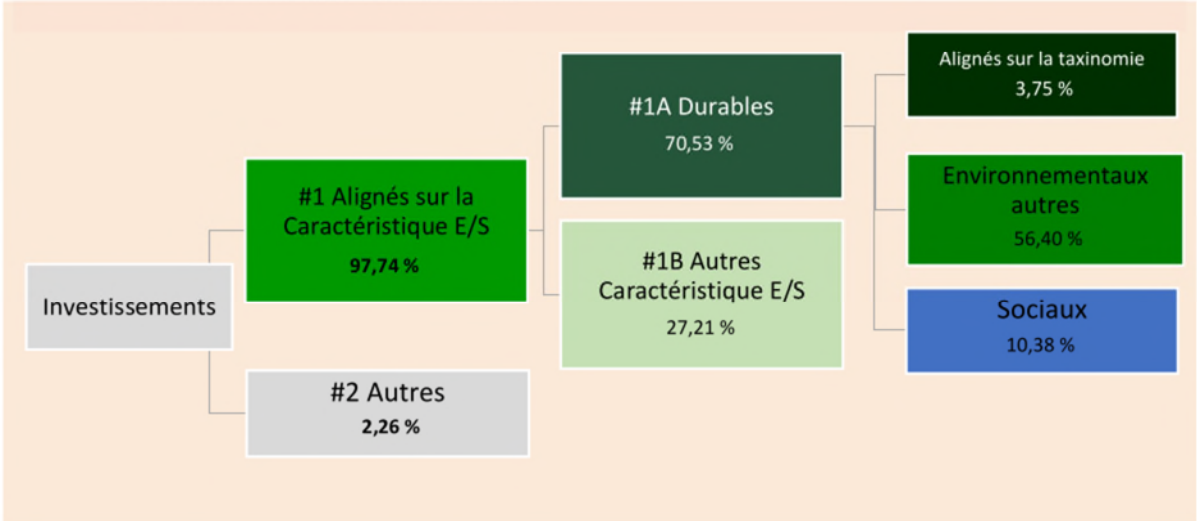


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 70,53 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	38,93 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	10,69 %
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	9,94 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	8,75 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	6,09 %
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	5,19 %
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	4,95 %
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	2,74 %
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	2,61 %
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	1,95 %
<i>Corporates</i>	<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	1,79 %

<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	<i>1,58 %</i>
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>1,12 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	<i>0,79 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	<i>0,38 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>BROKERAGE</i>	<i>0,28 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres secteurs industriels</i>	<i>0,13 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>-0,15 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>2,26 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 3,75 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☒ Oui:

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

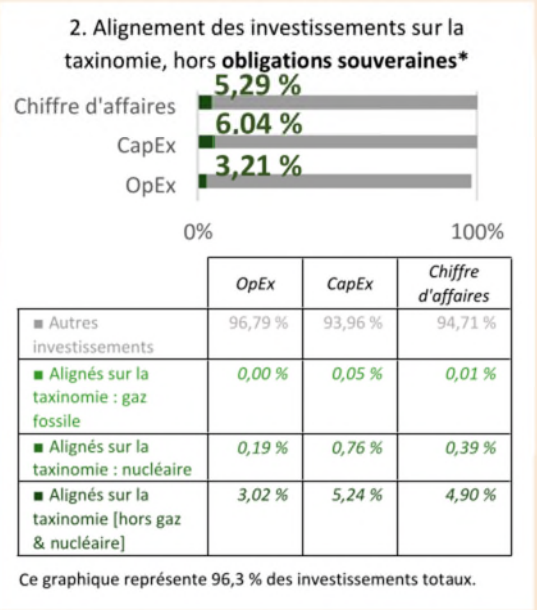
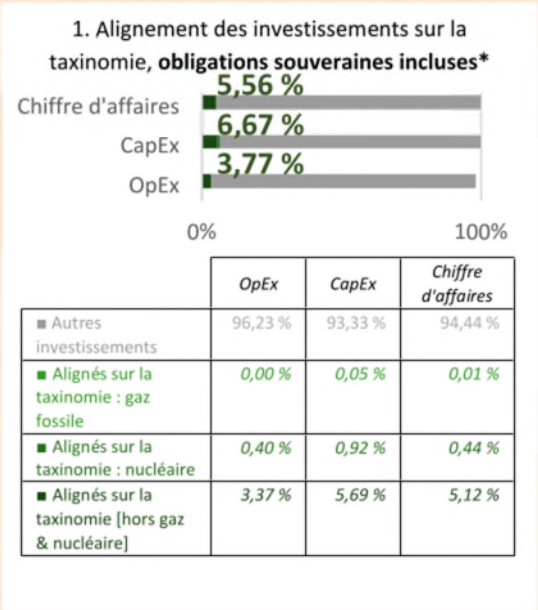
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements

- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?
Au 30/09/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,22 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,82 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.
- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 5.33%

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?
La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de 56,40 % à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **10,38 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.



BFT Investment Managers

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège Social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris